

ESQUISSES

Architectes
en région

Une denrée rare

n°36
04



**PLATEFORMES
COLLABORATIVES**
Gare aux pièges!

RÉDACTION D'UN DEVIS
Une tâche à prendre au sérieux



La gestion privée pour les architectes

**Des conseils intègres et objectifs
pour une planification financière réussie.**

**Assistance dans l'achat ou
la vente d'un bureau**

**Stratégies fiscales
propres à votre profession**

**Solutions d'investissement
diversifiées et évolutives**

**REER collectif
pour vos employés**



Contactez un conseiller



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp
depuis 1986

ESQUISSES

vol. 36, n° 4
hiver 2025-2026

ÉDITORIAL

- 5 Les régions ont besoin de renforts

actualités

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 8 L'importance de la cohérence et de la qualité du cadre bâti

BRÈVE

- 9 Pierre Boyer-Mercier, lauréat du prix Ernest-Cormier

NOTES DE LA DIRECTION

- 10 Retour sur l'assemblée générale annuelle 2025

en couverture

- 14 Architectes en région : une pénurie lourde de conséquences

bourse de l'OAQ

- 20 IA et climat : le dilemme agricole de la Californie

aide à la pratique

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 24 Plateformes collaboratives : attention aux pièges !

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 26 Rédaction de devis : enjeux et responsabilité professionnelle

CARNET D'INSPECTION

- 28 Collaboration entre architectes et arpenteurs-géomètres : 5 bonnes pratiques à considérer

portrait

- 31 Prix engagement social 2025 : Daniel Paiement et Maude Thériault

- 34 TABLEAU DE L'ORDRE



14



31

En couverture

Bâtiment administratif de la Sépaq, Parc national du Lac-Témiscouata, dans le Bas-Saint-Laurent (Atelier 5)

Photo : Stéphane Groleau

► Petite maison blanche et aménagement du parc du Bassin, à Chicoutimi, après le délugé au Saguenay en 1996.
Photo : Daniel Paiement

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

RÉDACTEUR EN CHEF Daniel Chrétien

CONSEIL ÉDITORIAL Christine Lanthier

COORDONNATRICE DE LA PRODUCTION Manon Valente

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Étienne Bourgeois, M^e Samuel Massicotte, M^e Ruby Riverin-Kelly, Anne-Marie Tremblay, Jean-François Venne.

ARCHITECTES À LA RELECTURE Joanne Parent et Ange Sauvage

RÉVISEURE Stéphanie Lessard

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

PUBLICITÉ AB Marketing | Arianne Charbonneau | arianne@abmarketing.ca | 438 869-6269

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oq.com | **ABONNEMENT** oq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an

TIRAGE 3492 exemplaires (La livraison papier est offerte aux membres de l'OAQ sur demande seulement.

La version électronique est offerte au oq.com.)

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



Prix du magazine
canadien: B2B 2025

Médaille d'argent
dans la catégorie
Meilleur reportage
thématisé: changement
climatique

Mention honorable
dans la catégorie
Meilleur article
de fond: professionnel



**L'institution
financière
des architectes**

Une offre pensée et
développée pour vos
besoins personnels
et professionnels.

Faites comme plusieurs
architectes et profitez
de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte
1 844 778-1795, poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Desjardins

Les régions ont besoin de renforts

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

J'ai lu avec intérêt l'article de fond de ce numéro d'*Esquisses* qui parle de la pratique de l'architecture en région. Je m'y suis intéressé à titre de président de l'Ordre, bien sûr, mais aussi de manière plus personnelle...

Je suis né à Chicoutimi, j'y ai grandi et l'ai quitté pour mes études universitaires, par obligation. Oh, je n'allais pas loin, juste de l'autre côté du parc, à Québec. C'était pratique, et je revenais souvent chez moi... au début.

Avec le temps, les nouveaux amis, les relations plus intimes et les opportunités qui se dessinent, mon *chez-moi* s'est redéfini. J'allais encore chez mes parents, à Chicoutimi, mais retournais *chez moi*, à Québec. Peu à peu, les allers-retours se sont espacés.

Au sortir de l'école, le marché de l'emploi étant dans un creux absolu, Québec offrait très peu d'ouvertures. Comme bien d'autres, pour aider ma carrière et sans même envisager de retraverser le parc, c'est vers Montréal que je me suis dirigé. J'y suis resté, heureux.

La vie ne m'a pas donné tort... Mais m'a-t-elle donné raison pour autant?

Attractivité montréalaise

Vous le lirez dans les pages qui suivent, Montréal rassemble la proportion la plus importante des membres de l'OAQ (57 %), suivi de loin par la Capitale-Nationale (16 %) et de plus loin encore par les autres régions du Québec. Si rien n'est fait, la tendance devrait se maintenir, puisque les trois quarts des étudiants et étudiantes en architecture aspirent à pratiquer dans les grands centres urbains. Bien des raisons peuvent l'expliquer...

Le grand Montréal (incluant Laval et les zones les plus peuplées des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie) accueille le plus gros volume d'activité en construction

au Québec. Au mois d'août 2025, on y comptait 37 % de la valeur des permis de bâtir de la province, soit près de 900 M\$. Son plus proche concurrent était Québec et ses environs, avec 270 M\$¹.

En raison de la densité de population, on y bâtit une plus forte proportion de tours et de grands bâtiments qu'ailleurs au Québec, alors que ceux-ci sont généralement assujettis à la Loi sur les architectes. La concentration de ces typologies de projets fait en sorte qu'il peut être plus facile de s'établir à Montréal ou à Québec et de rayonner vers les régions que l'inverse.

Régions délaissées

Ceci pouvant expliquer cela, il est difficile d'obtenir des services d'architectes dans des villes comme Rimouski, Val-d'Or ou Gaspé, alors que ces services restent essentiels pour les collectivités concernées. En toute équité, la profession devrait desservir l'ensemble du territoire afin que le public puisse bénéficier partout des mêmes garanties de compétence et d'imputabilité.

S'il est vrai que des bureaux régionaux trouvent des manières de pallier le manque en formant des consortiums avec ceux de grands centres, ou encore en déployant des antennes dans d'autres localités, il reste que du renfort serait bienvenu.

Ce renfort pourrait paradoxalement se trouver à Montréal et à Québec, dans nos écoles d'architecture, où, grosso modo, la moitié des étudiants et étudiantes proviennent des autres régions du Québec². On le lit dans l'article, les régions ont beaucoup à offrir, tant sur le plan professionnel que personnel. L'Ordre et la communauté doivent valoriser le travail en région pour donner ou redonner le goût de s'y établir. Mais on n'y arrivera pas du jour au lendemain.



En attendant, une mesure bien en place, mais peu utilisée à ce jour, pourrait aider à réduire la pression. Il s'agit du règlement de partage d'activités réservées avec les technologues professionnels et professionnelles (T.P.), qui leur permet d'assurer la surveillance des travaux pour les bâtiments de la partie 9 du Code, à certaines conditions. Cette disposition peut être particulièrement efficace en région, où, on l'a dit tantôt, les tours sont moins nombreuses... Rappelons à cet effet que l'OAQ et l'Ordre des technologues professionnels du Québec ont produit l'an dernier un guide d'application du règlement, accessible sur le site de l'OAQ.

D'autres mesures pourraient être envisagées. L'Ordre reste à l'écoute de vos suggestions et entend bien faciliter toute démarche pouvant aider chaque communauté à se doter du cadre bâti auquel elle aspire.

Le Saguenéen qui reste en moi se souvient du temps où sa région était un incubateur d'innovations architecturales qui faisait l'envie de tout le Québec. Et si c'était de nouveau possible? ●

¹ Statistique Canada, *Le Quotidien*, 14 octobre 2025.

² Données obtenues des écoles d'architecture de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

NANAWALL TRANSFORME LES ESPACES EN PASSAGES VERS L'EXTÉRIEUR



Café du Théâtre - Brasserie Française | Brossard, QC | Produit : Cloison Vitrée Pliante NanaWall



Île Bizard Residence, Quebec | BLOUIN BEAUCHAMP Architectes | Produit : NanaWall CERO III, Hauteur 12' (3658 mm)



Les parois vitrées coulissantes NanaWall résistent à l'usure quotidienne liée à une utilisation commerciale, ainsi qu'aux défis posés par le vent, l'eau, les températures extrêmes et les tentatives d'effraction.



Les profilés minces de NanaWall offrent des lignes épurées, uniformes et ultra-fines procurant des espaces baignés de lumière, avec une transition fluide et agréable entre l'intérieur et l'extérieur.



Marcel Besner Le Groupe CUBO
Portable : 514 992 6892
E-mail : marcel@cubo.ca



Scannez le code pour plus d'informations

NanaWall
Boundaries Unbound®

L'OAQ sur la place publique

Début d'automne bien rempli pour la présidence de l'Ordre : trois allocutions publiques, un même fil conducteur – la cohérence et la qualité du cadre bâti. En septembre, le président de l'Ordre des architectes du Québec, Pierre Corriveau, a profité de différentes tribunes pour aborder plusieurs sujets d'importance, allant du respect du patrimoine à la planification du territoire, en passant par la solidarité au sein de la communauté architecturale.

Sommet d'Action patrimoine

Le 18 septembre, à l'occasion du Sommet marquant le 50^e anniversaire d'Action patrimoine, organisme dont la mission est entre autres de protéger le patrimoine bâti et les paysages culturels, Pierre Corriveau a résumé le cycle du bâti en trois gestes essentiels : entretenir, transformer, construire. Il a par la suite offert un vibrant et percutant plaidoyer en faveur de la culture du soin plutôt que du neuf.

« Construire doit être une décision raisonnée, guidée par la conscience des impacts climatiques, environnementaux, voire nourriciers. Quand on construit, on occupe le sol, et chaque mètre carré représente une partie d'agriculture ou de nature sacrifiée. Le geste de construire ne devrait survenir que lorsque tout le potentiel du bâti existant a été exploré sérieusement. »

En conclusion, il a insisté sur l'importance de doter le Bureau de la valorisation de l'architecture des moyens nécessaires pour concrétiser les ambitions de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT).

Tournoi de golf Kollectif

Deux jours plus tôt, le président a prononcé une allocution lors du Tournoi de golf des architectes du Québec, un événement caritatif organisé par Kollectif, une plateforme de nouvelles sur l'architecture. Pierre Corriveau en a profité pour saluer la force et la solidarité de la communauté architecturale, rappelant que ces gestes de générosité témoignent d'une profession engagée et consciente de son rôle social. Plus de 280 personnes se sont rassemblées pour cette 36^e édition du Tournoi, qui a permis d'amasser 30 000 \$. Cette somme a été remise à l'organisme Architecture sans frontières Québec – bras humanitaire de l'OAQ et lauréat du prix Engagement social en 2024 – ainsi qu'à MR-63 Mtl, projet de découvertes culturelles et gastronomiques articulé autour d'anciennes voitures du métro de Montréal.



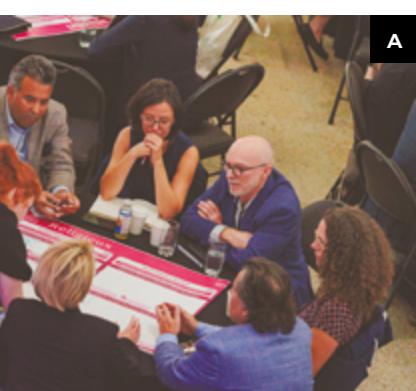
C

Les 10 ans de l'Alliance Ariane

Enfin, le 29 septembre, l'Ordre a participé au panel présenté à la Maison du développement durable à l'occasion de l'événement soulignant le 10^e anniversaire de l'Alliance Ariane, une coalition d'organisations engagées pour un aménagement durable et intégré du territoire. Depuis sa fondation, l'Alliance a réalisé son objectif principal, soit l'adoption par le gouvernement du Québec de la PNAAT, en 2022.

Provenant des mondes municipal, agricole, urbanistique et architectural, les panélistes ont mesuré le chemin parcouru depuis la création de l'Alliance, souligné les bons coups de la PNAAT et jeté un regard lucide sur les défis et enjeux qui subsistent en lien avec la mise en œuvre ambitieuse de la vision qu'elle soutient.

Pierre Corriveau a salué cette décennie de travail collectif et rappelé ces défis : donner corps aux intentions, assurer la cohérence des actions gouvernementales et soutenir le futur Bureau de la valorisation de l'architecture, appelé à jouer un rôle structurant. ●



A

A. et B.

Sommet d'Action patrimoine, Patrimoine bâti et paysages, fenêtres sur demain, le 18 septembre 2025
Photos: Simon Laroche Photographie

C. Tournoi de golf des architectes du Québec, organisé par Kollectif
Photo : Émilie Delorme



B

Prix du Québec 2025

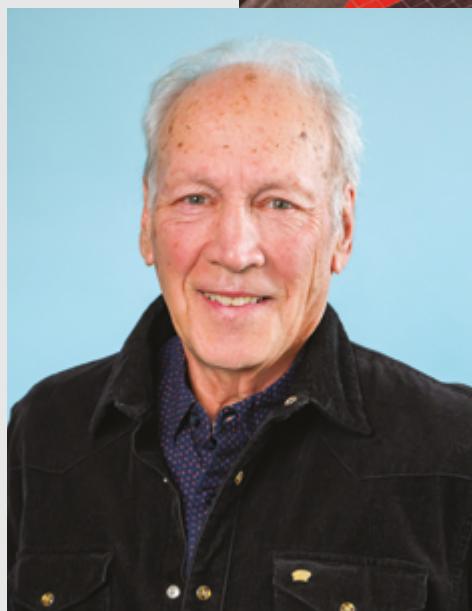
Pierre Boyer-Mercier, lauréat du prix Ernest-Cormier

Pierre Boyer-Mercier a reçu le prix Ernest-Cormier, qui souligne la contribution exceptionnelle d'un Québécois ou une Québécoise ayant laissé sa marque dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'architecture ou du design.

Durant sa carrière d'architecte, qui s'est échelonnée sur près de 50 ans, Pierre Boyer-Mercier a fait de l'habitation et de la transmission du savoir ses deux grands domaines de prédilection. On lui doit entre autres les Habitations Saint-Hubert, la bibliothèque Robert-Bourassa et la station de métro Acadie, à Montréal. En plus d'enseigner à l'École d'architecture de l'Université de Montréal – où il s'intéresse notamment à la sociologie des rapports de voisinage –, il fait partie de l'équipe qui a cofondé la revue *ARQ/Architecture & Design Québec*.

« Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir contribué, par la publication de la revue *ARQ*, au rayonnement de l'architecture du Québec et de ses architectes, ici et à l'étranger, en plus d'avoir constitué, au fil de ses 42 ans de parution, des archives couvrant une grande partie de la période moderniste au Québec », souligne Pierre Boyer-Mercier, pour qui l'architecture est « une affaire de feu sacré ».

La cérémonie de remise des Prix du Québec s'est déroulée au Musée national des beaux-arts du Québec le 25 novembre dernier. Ces prix mettent en lumière le parcours remarquable de personnes qui contribuent à l'essor de leur domaine d'activité, qui repoussent les limites de la connaissance et qui font rayonner le Québec à l'échelle nationale et internationale. ●

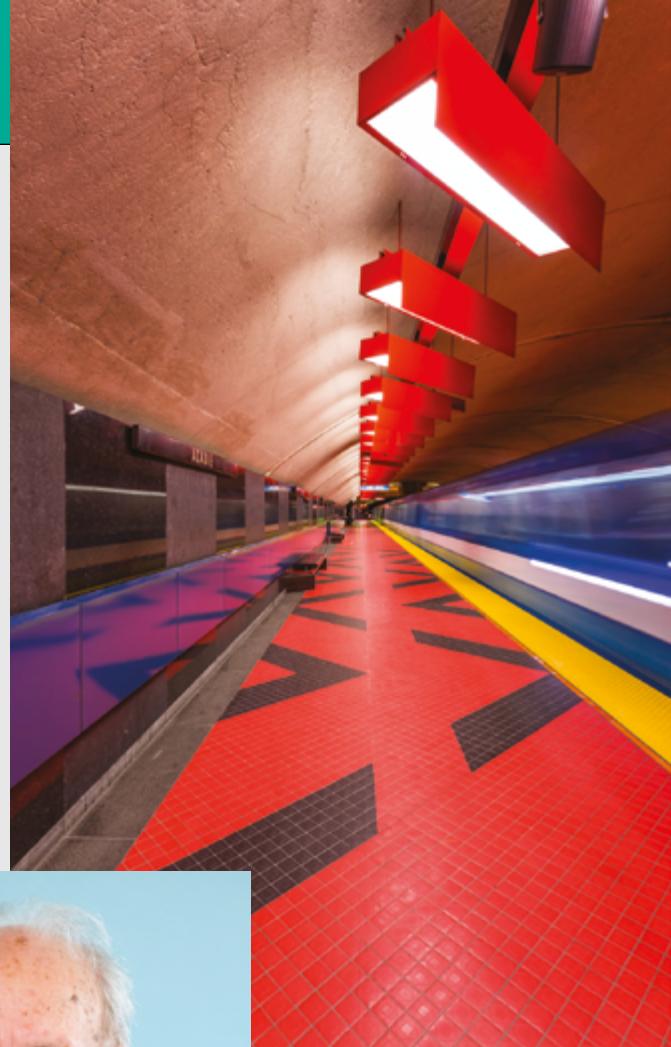


▼
Pierre Boyer-Mercier a signé
nombre d'édifices publics au cours
de sa carrière, dont la station
de métro Acadie.

Photo: Julien Perron-Gagné

► Le gouvernement du Québec
a tenu à rendre hommage à
Pierre Boyer-Mercier pour sa
contribution exceptionnelle
au monde de l'architecture et
du design.

Photo: Mélissa Vincelli



FLOS

UNE FAÇON SINGULIÈRE
DE FAIRE ÉVOLUER
VOTRE CONCEPTION
D'ÉCLAIRAGE POUR
VOS AMÉNAGEMENTS

LUMIGROUP

SOLARFACE ARCHITECTURAL
MONTREAL: 514.270.3552
QUÉBEC: 418.262.0298





Enregistrement de l'AGA de l'OAQ 2025
Photos: DC Studio, Adobe Stock et OAQ
Montage photo: Amélie Beaulieu

Retour sur l'assemblée générale annuelle 2025

Cent soixante-trois architectes ont assisté, le 5 novembre dernier, à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ, présentée en visioconférence. Des membres du personnel de l'Ordre, des candidats et candidates à la profession, des étudiants et étudiantes en architecture et d'autres personnes invitées étaient aussi du nombre.

Une nouvelle formule a été proposée pour cette édition, mettant en lumière les différentes directions de l'Ordre et leurs projets et comportant une série de quiz.

Dans un premier temps, une fois l'assemblée ouverte, le président a présenté le rapport annuel 2024-2025 de l'Ordre et effectué le bilan de ses activités.

Par la suite, les membres du comité de direction de l'Ordre ont présenté les principaux projets réalisés dans leur direction au cours de l'exercice 2024-2025.

Marthe Lacroix, présidente du comité de décision en assurance responsabilité professionnelle de la direction du fonds d'assurance de l'Ordre, a exposé le rapport d'activité du fonds pour l'année 2024-2025.

Dans un second temps, la firme d'audit de l'OAQ, Mallette, a présenté les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, qu'elle a déclarés sans réserve de conformité.

Sébastien Desparois, directeur général de l'OAQ, a ensuite fait part des prévisions budgétaires 2026-2027 basées sur une augmentation de la cotisation annuelle de 2,5 %.

Après avoir pris connaissance de la situation financière actuelle et prévisionnelle de l'Ordre, les membres de l'assemblée ont été consultés au sujet de la cotisation annuelle 2026-2027.

Le directeur des affaires juridiques et secrétaire, Jean-Pierre Dumont, a par la suite présenté les résultats des élections de 2025 ainsi que la composition du nouveau conseil d'administration.

Enfin, l'assemblée a approuvé la rémunération du président de l'Ordre ainsi que celle des administratrices et administrateurs élus.

À titre de rappel, lors de l'AGA du 31 octobre 2024, la nomination de la firme d'audit de l'Ordre, Mallette, avait été approuvée pour les trois prochains exercices financiers annuels, soit ceux se terminant les 31 mars 2025, 2026 et 2027.

Ajustement de la cotisation annuelle 2026

Soumise aux membres lors de l'assemblée, l'augmentation de la cotisation annuelle des membres a été entérinée par le conseil d'administration (CA) à sa réunion du 14 novembre.

Pour l'année 2026-2027, la cotisation annuelle passera à 1 259,91 \$, ce qui représente une hausse de 2,5 %. Le CA a également adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026-2027. Ces prévisions ont été établies en fonction des résultats des dernières années et de l'évaluation des ressources nécessaires pour permettre à l'Ordre de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs organisationnels.

Élections au conseil d'administration

À la suite de la publication de l'avis d'élections le 14 août dernier, le secrétaire de l'Ordre a reçu les candidatures suivantes :

- Présidence de l'Ordre : Pierre Corriveau et Philippe Drolet
- Région 3 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : Anne-Marie Blais et Karine Faucher-Lamontagne
- Région 4 – Montréal : Camille Laforest, Dorothée Pawulski, Marc-Antoine Pepin

Les élections se sont déroulées du 16 septembre

au 1^{er} octobre. En voici les résultats :

Pierre Corriveau pour la présidence de l'Ordre, Anne-Marie Blais pour la région 3 et Camille Laforest pour la région 4.

Le secrétaire de l'Ordre n'ayant reçu aucune candidature pour le poste d'administrateur ou administratrice de la région 2 (Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec), un appel à candidatures a été transmis le 8 octobre 2025 aux membres de cette région. À la suite de cet exercice, le CA a finalement nommé Dalius Bulota au poste d'administrateur pour la région 2 lors de sa réunion du 5 novembre 2025.

La composition du conseil d'administration, depuis le 5 novembre 2025, est la suivante :

- Pierre Corriveau, président;
- Jean LeBel, administrateur de la région 1 – Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Dalius Bulota, administrateur de la région 2 – Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec;
- Anne-Marie Blais et Laurence St-Jean, administratrices de la région 3 – Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- Laurie Damme-Gonneville, Camille Laforest et Laurent Mercure, administratrices et administrateur de la région 4 – Montréal;
- André Carle, administrateur de la région 5 – Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière;
- Christiane Barbe, Olivier Dussault et Pierre Hamel, administratrice et administrateurs représentant le public. →

Maison de l'architecture,
de l'urbanisme et du design à Montréal
Photo : David Boyer

Voyez
l'ensemble des
membres du conseil
d'administration
à la page suivante



Autres dossiers traités par le CA lors de ses réunions des 18 août et 26 septembre :

Pratique professionnelle

Au cours de sa réunion du 18 août 2025, le CA a mandaté Patrick Littée, directeur de la pratique professionnelle, pour signer une convention de subvention relative à un programme de formation consacré à la préfabrication en bois.

Arrangement de reconnaissance mutuelle Canada–Union européenne

Le projet de loi n° 85, sanctionné en avril 2025, est entré en vigueur le 24 septembre dernier. Il vient modifier la Loi sur les architectes pour mettre en œuvre l'Accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) dans le domaine de l'architecture entre le Canada et l'Union européenne.

À sa réunion du 26 septembre 2025, le CA de l'Ordre a adopté le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des architectes du Québec pour donner effet à l'Accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes, adopté en vertu de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres. Son objectif : permettre au gouvernement du Québec d'adhérer officiellement à l'ARM et en informer la Commission européenne afin que cet accord mutuel soit mis en place. Lorsqu'il entrera en vigueur, nous en aviseraux les membres.

Communications et relations publiques

En réunion, le 26 septembre, les membres du conseil d'administration ont approuvé le lancement d'un projet pluriannuel sur la qualité du cadre bâti. Aligné sur les objectifs stratégiques 2025-2028 et la mission de l'Ordre, ce projet vise à positionner l'OAQ comme référence publique sur le sujet et à faire de la qualité du cadre bâti une priorité dans les décisions professionnelles et politiques.

Affaires administratives

Lors de la même réunion, le conseil d'administration a entériné les décisions suivantes :

- La révision de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail de l'Ordre à la suite des changements législatifs à la Loi 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;
- La migration de la base de données actuelle vers le logiciel Ensemble de Connexence. Cela permettra la centralisation de la gestion des activités de l'ensemble des directions de l'Ordre.

Enfin, toujours à cette réunion, un hommage a été rendu à Claude Hamelin Lalonde, architecte et ancien président de l'Ordre, de 1997 à 2003, décédé le 15 septembre 2025. Il a notamment contribué, au début des années 2000, à la première refonte de la Loi sur les architectes, qui a permis une application élargie de cette loi dans l'émission des permis de construire au Québec.

Affaires d'assurances

À la suite de la présentation du rapport sur la situation financière de la direction du fonds d'assurance par l'actuaire, toujours à la réunion du 26 septembre, le conseil d'administration a approuvé le ratio cible interne du fonds d'assurance pour l'année 2025-2026.

Élections 2025

Voici votre nouveau conseil d'administration

<https://www.oaq.com/ordre/gouvernance/gouvernance/>



Pierre Corriveau

Président



Jean LeBel

Administrateur de la région 1
Bas-Saint-Laurent,
Saguenay–Lac-Saint-Jean,
Abitibi-Témiscamingue,
Côte-Nord, Nord-du-Québec,
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



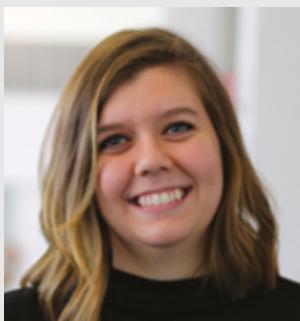
Darius Bulota

Administrateur de la région 2
Estrie, Montérégie
et Centre-du-Québec



Anne-Marie Blais

Administratrice de la région 3
Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches



Laurence St-Jean

Administratrice de la région 3
Capitale-Nationale
et Chaudière-Appalaches



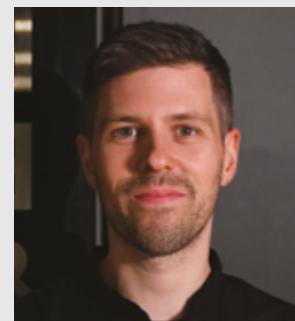
Laurie Damme-Gonneville

Administratrice de la région 4
Montréal



Camille Laforest

Administratrice de la région 4
Montréal



Laurent Mercure

Administrateur de la région 4
Montréal



André Carle

Administrateur de la région 5
Mauricie, Outaouais, Laval,
Laurentides et Lanaudière



Christiane Barbe

Représentante du public



Olivier Dussault

Représentant du public



Pierre Hamel

Représentant du public

PRIX ET DISTINC- TIONS 2026



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

**C'est le moment de faire
rayonner vos projets,
vos idées et votre engagement.**

Soumettez vos candidatures
d'ici le 21 janvier 2026



+ Distinctions :

- Médaille du mérite
- Prix Relève en architecture
- Prix Ambassadeur de la qualité
- Prix Engagement social



oaq.com/ordre/prix

Une pénurie lourde de conséquences

Les architectes ne courent pas les rues en région, où la demande pour leurs services ne cesse pourtant d'augmenter. Cette dynamique entraîne une panoplie de problèmes : hausse des honoraires, retards sur les chantiers, difficulté à obtenir des services d'architecture... État des lieux.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE



I y a une dizaine d'années, le bureau de Sept-Îles de DMG architecture comptait quatre architectes. Depuis cette année, on n'en dénombre plus que deux. Chez DMG, la rareté des architectes sur la Côte-Nord a compliqué le remplacement de certaines personnes parties à la retraite, et la rétention du personnel provenant de l'extérieur de la région demeure difficile. Malgré l'appui qu'elles reçoivent de leurs collègues du bureau de Québec, les deux associées de la Côte-Nord doivent redoubler d'efforts pour garder la tête hors de l'eau.

« Cela alourdit nos tâches quotidiennes, reconnaît Annie Gosselin, associée principale du cabinet. Idéalement, nous devrions recruter au moins deux autres architectes pour réduire notre charge de travail. » Développement des affaires, surveillance de chantier sur un très vaste territoire, conception et gestion des projets, gestion du personnel: tout cela finit par faire beaucoup pour une si petite équipe.

La firme Bourgeois / Lechasseur architectes a pour sa part un bureau à Québec et un autre aux Îles-de-la-Madeleine, mais celui-ci ne comprend pas d'architecte à temps plein. D'ailleurs, il n'y a pas d'architecte qui vit en permanence aux îles. Le cabinet y travaille surtout à des projets institutionnels et à des résidences secondaires, et plus rarement à des bâtiments commerciaux. « Aux îles, les gros projets trouvent généralement preneur, dit l'associé Olivier Bourgeois. Mais les personnes qui cherchent des architectes pour de plus petits mandats peinent à en dénicher, car ils en valent moins la peine à cause du temps que nécessitent les déplacements en avion vers les îles et les coûts qu'ils engendrent. »

Ironiquement, la rareté des architectes dans d'autres régions a été bénéfique pour leur bureau de Québec, qui a réalisé beaucoup de mandats dans Charlevoix, en Estrie et dans le Bas-Saint-Laurent. « Dans les régions qui manquent d'architectes, les gens cherchent des professionnels



prêts à se déplacer et ayant une bonne connaissance des lieux, ce qui est notre cas parce que nous y avons déjà réalisé des projets », précise Olivier Bourgeois.

Surcoûts et retards

En 2024, on comptait en moyenne 1,70 architecte par 10 000 habitants dans les régions québécoises (hors des grands centres), contre 11,66 sur l'île de Montréal et 8,98 dans la région de la Capitale-Nationale. Et la situation n'ira pas en s'améliorant. Selon les projections d'offre et de demande de l'OAQ, toutes les régions de la province manqueront d'architectes en 2033, à l'exception de Montréal, qui sera en léger surplus. En tout, il manquera 214 architectes pour répondre aux besoins.

Ce déficit pose déjà des problèmes dans nombre de villes, dont Rimouski. « La demande est forte dans la région en raison des nombreux projets résidentiels et des grands travaux institutionnels, et les firmes du coin ont du mal à y répondre », explique Sébastien Collin, chef de la division architecture de la Municipalité.

Le territoire souffre aussi d'un important déficit du côté du maintien des actifs. Le Colisée Financière Sun Life, le bâtiment des Tennis de Rimouski et le Cégep de Rimouski n'en sont que quelques exemples. La rareté des architectes augmente les coûts des projets (c'est la loi de l'offre et de la demande) et oblige la Ville à en reporter certains de quelques mois à un an lorsque les cabinets privés sont trop débordés pour répondre à ses demandes en raison du manque de personnel. La Municipalité songe à embaucher un ou une architecte pour réduire sa dépendance envers les cabinets privés. →

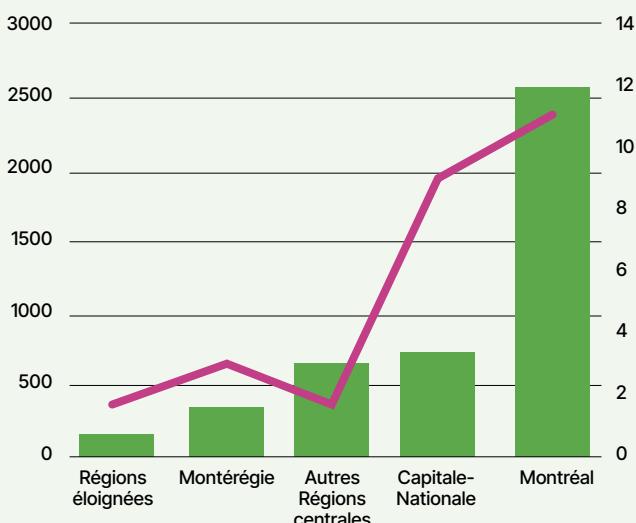
A. Site d'observation des bélugas Putep't-awt, à Cacouna, dans le Bas-Saint-Laurent (Atelier5)
Photo : Stéphane Groleau

B. Institut national d'agriculture biologique, à Victoriaville, dans le Centre-du-Québec (Lemay Côté Architectes)
Photo : ExposeImage

Nombre d'architectes et Architectes par 10 000 habitant(e)s, Québec, 2024

Source: OAQ et Institut de la statistique du Québec (calculs de l'OAQ)

■ Nombre d'architectes
■ Architectes par 10 000 habitant(e)s

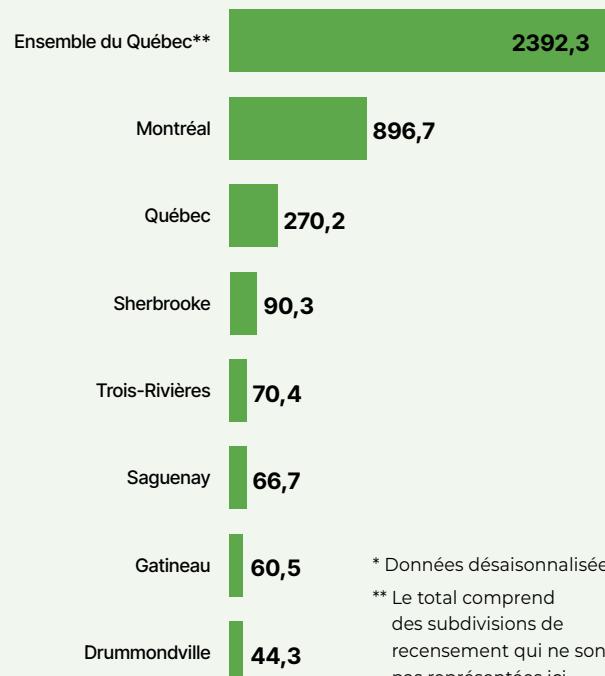


Régions éloignées : Abitibi-Témiscamingue, Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Île-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autres régions centrales : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie et Outaouais

Valeur des permis de bâtir (en M\$), selon la région métropolitaine de recensement, août 2025*

Source: Statistique Canada

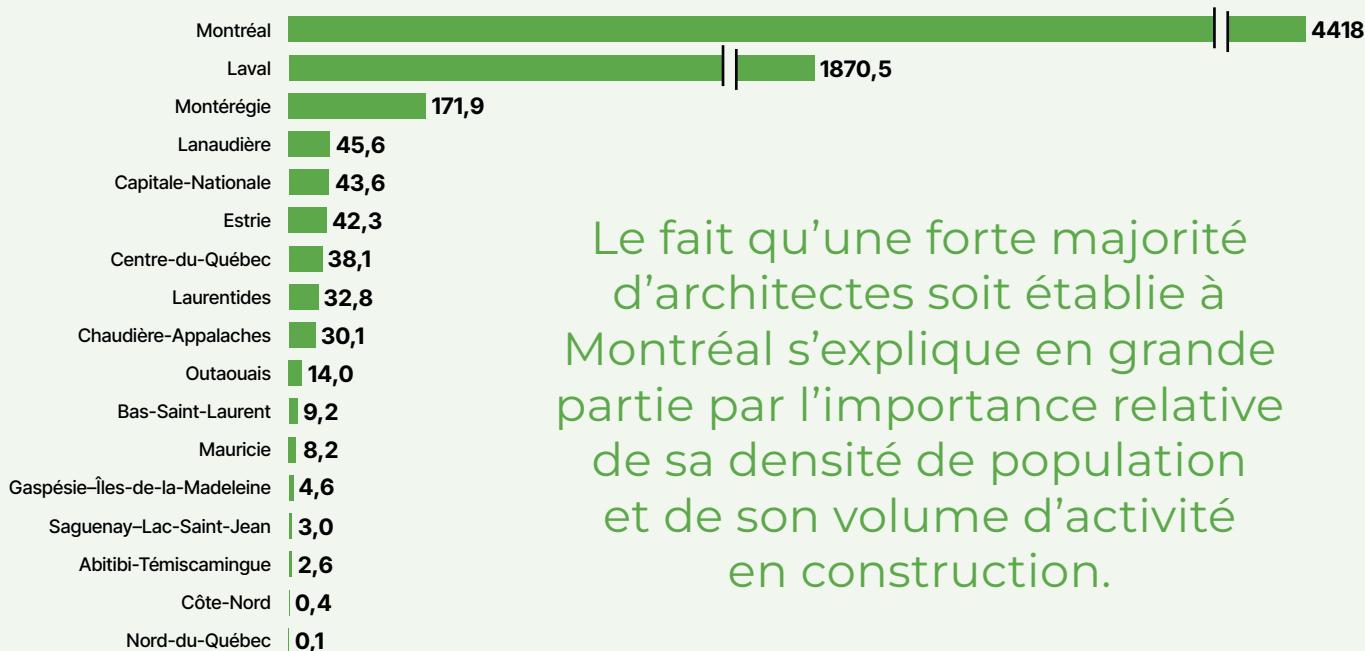


* Données désaisonnalisées

** Le total comprend des subdivisions de recensement qui ne sont pas représentées ici.

Densité de population par région administrative (habitant(e)s/km²), 2024

Source: Institut de la statistique du Québec, *Le Québec chiffres en main*, 2025.



Le fait qu'une forte majorité d'architectes soit établie à Montréal s'explique en grande partie par l'importance relative de sa densité de population et de son volume d'activité en construction.

« Notre nouvelle convention collective permet d'offrir des salaires très compétitifs, et nous proposons des conditions de travail attrayantes, comme des horaires flexibles, assure Émy Blanchette, conseillère en ressources humaines. Travailler pour la Ville, c'est aussi l'occasion de contribuer à des projets structurants qui auront un impact majeur sur notre communauté. »

La pénurie d'architectes inquiète également Sandra Vachon, inspectrice en bâtiment et en environnement pour la Ville de Val-d'Or. « Ce sont surtout les projets résidentiels qui écoperent, comme les maisons unifamiliales d'une surface de 600 m² et plus, explique-t-elle. Leur construction nécessite des plans signés et scellés par un architecte, mais les gens ont de la difficulté à en trouver un. »

Les petits projets commerciaux, comme un casse-croûte ou des bureaux, par exemple, écoperent aussi. La Municipalité a donc dû se résoudre à contacter des architectes d'autres régions, notamment de l'Outaouais et des Laurentides, qui ont accepté d'offrir leurs services en Abitibi-Témiscamingue.

A. Marché public de Matane, dans le Bas-Saint-Laurent (BANG architecture)

Photo : Anthony François

B. Bureaux de Promutuel Assurance Boréale, à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue (Trame Architecture + Paysage)

Photo : Adrien Williams



Unir les forces

Faute d'architectes, certains cabinets établis en région voient leur croissance freinée. Pour remédier à ce problème, Ardoises architecture, une firme du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a procédé à plusieurs fusions et acquisitions au fil du temps, notamment avec Boudreau Levasseur en 2010 et avec Planitech Architectes en 2023. Une douzaine d'architectes font désormais partie de son équipe.

« Nous voulions une plus grosse équipe pour répondre à la demande et atteindre une envergure suffisante pour nous permettre de soumissionner sur des contrats provinciaux, plutôt que seulement régionaux », dit l'associé Michel Cyr. Il estime que ce virage était nécessaire en raison de l'évolution du marché. Les donneurs d'ouvrage accordaient auparavant la vaste majorité de leurs contrats à des firmes locales, comme le précisait les appels d'offres. Mais ces clauses ont largement disparu, ce qui ouvre le marché local à des bureaux extérieurs.

Atteindre une plus grande taille assure en outre à Ardoises architecture une meilleure stabilité. « Avant, nous avions besoin de tout notre personnel pour soumissionner et réaliser nos contrats, signale Michel Cyr. Si quelqu'un partait pour un long congé ou quittait le cabinet, nous étions fragilisés, ce qui n'est plus le cas. »

Recruter chez soi

Les architectes ne sont pas la seule denrée rare en région. Les technologues le sont aussi, comme le fait remarquer Carl Charron, fondateur d'Atelier5, à Rivièrel du-Loup. Son bureau en compte actuellement neuf pour trois architectes. « Non seulement nous éprouvons de la difficulté à recruter de nouveaux technologues, mais nous peinons aussi à remplacer ceux qui s'absentent, par exemple pour un congé parental », dit-il.

Résultat : le cabinet est contraint de refuser certains mandats, notamment les plus petits, ce qui diminue sa production et a, par conséquent, une incidence négative sur sa rentabilité. La planification et la gestion des projets doivent également être très efficaces. Carl Charron souligne qu'il accepterait plus de contrats s'il pouvait tabler sur deux architectes de plus. « Mais ça ne nous donne rien d'en embaucher plus si nous n'avons pas de technologues pour les appuyer », indique-t-il.

Il estime que près de 70 % de sa main-d'œuvre est à l'emploi de sa firme depuis plus de 5 ans. Ces personnes avaient généralement postulé par elles-mêmes et voulaient travailler à Rivièrel du-Loup. Mais il ajoute qu'il est très difficile de recruter ou de garder des technologues provenant d'autres régions. →



Et si on s'inspirait du Barreau ?

La profession d'architecte n'est pas la seule à vivre une rareté de main-d'œuvre hors des grands centres. Le gouvernement du Québec bonifie d'ailleurs la rémunération des médecins spécialistes qui s'y établissent et menace de pénalités les médecins de famille qui refusent de le faire. Si ces solutions semblent peu applicables à l'architecture, l'exemple du secteur du droit est plus intéressant.

« Des citoyens peinent à se faire représenter en région et peu d'avocats y acceptent des mandats d'aide juridique, ce qui représente un enjeu de protection du public », explique le bâtonnier du Québec, M^e Marcel-Olivier Nadeau. Les avocates et avocats en fin de carrière éprouvent aussi des problèmes à trouver une relève à qui céder leur pratique.

Le Barreau du Québec a dévoilé en 2024 un plan d'action pour améliorer l'attractivité et la rétention de la relève juridique en région. Il comporte notamment une cueillette de données auprès des étudiantes et étudiants, des stagiaires et des jeunes membres du Barreau pour comprendre leur vision de la pratique en région ainsi qu'une campagne de valorisation de cette pratique sur les réseaux sociaux. Les barreaux de section et les Jeunes Barreaux feront par ailleurs la promotion du travail en région dans les cégeps et les universités.

« Nous devons faire connaître les nombreux avantages de la pratique en région, affirme l'avocat de Saguenay. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale et l'accès à la nature représentent des atouts, tout comme le fait que les jeunes y reçoivent plus rapidement des responsabilités importantes. »



Plusieurs cabinets affirment vivre la même dynamique avec les architectes. Celles et ceux qui travaillent longtemps pour eux proviennent majoritairement de la région ou y ont un ancrage fort. Mais embaucher à long terme des gens venant de l'extérieur de la région demeure un défi. Un sondage de l'Ordre réalisé en 2023 indique que les trois quarts des architectes ne pensent pas aller travailler dans une autre région que celle où elles et ils œuvrent actuellement au cours des 10 prochaines années.

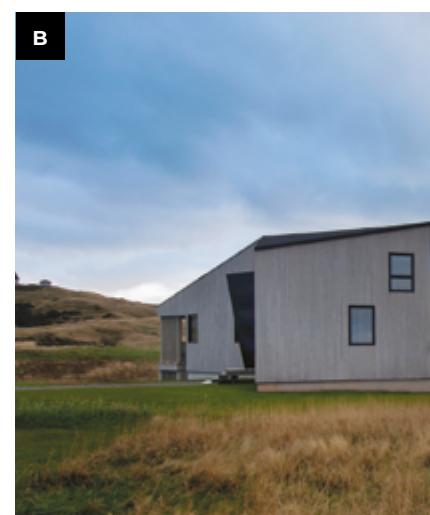
Comme la vaste majorité des architectes travaillent déjà dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, cette faible mobilité laisse penser que le déficit perdurera ailleurs dans la province. Comment expliquer cette réticence à s'éloigner des grands centres ? Parfois, une mauvaise perception de la région est en cause. Ces dernières années, Rouyn-Noranda a beaucoup fait les manchettes en raison du taux élevé d'arsenic émis par la Fonderie Horne. « C'est sûr que ça ne donne pas une image attrayante de notre ville », déplore Marie-Déelle Séguin-Carrier, PDG de Trame Architecture + Paysage.

Annie Gosselin a un peu le même sentiment en ce qui concerne la Côte-Nord. « Les gens croient que, chez nous, c'est loin, qu'il fait froid, qu'on a toujours des tempêtes ou qu'on vit des difficultés, mais ils ont une meilleure opinion de la Gaspésie, dit-elle. Pourtant, nous sommes juste de l'autre côté du fleuve, et les deux régions se ressemblent. » Elle rappelle que les villes de la Côte-Nord restent assez jeunes. Il y a beaucoup à faire pour y créer une belle architecture qui porte l'identité de la région, ce qui représente un aspect sous-estimé mais très stimulant de la pratique dans son coin de pays.

L'autre grand blocage, plus ardu à surmonter, concerne les conjoints ou conjointes et la famille. D'une part, il est difficile pour les architectes de s'implanter dans une région excentrée si leur conjoint ou conjointe n'arrive pas à y trouver du travail ou ne souhaite pas quitter son emploi ailleurs. D'autre part, les couples qui ont de jeunes enfants préfèrent souvent rester près de leur famille. « C'est rare que nous ayons des architectes qui ne viennent pas de l'Abitibi-Témiscamingue, reconnaît Marie-Déelle Séguin-Carrier. Actuellement, il n'y en a qu'une sur nos huit architectes, et la famille de son conjoint habite à Amos, ce qui explique sa présence dans la région. »

Vaincre les préjugés

Par ailleurs, le sondage de l'Ordre souligne que les trois quarts des étudiantes et étudiants prévoient occuper un emploi dans la région de Montréal ou de la Capitale-Nationale. Les jeunes architectes auraient en outre une perception négative du travail en région. « Quand j'étais étudiant, j'avais l'impression que les projets y étaient moins intéressants, de



moindre envergure et moins artistiques, et qu'on y faisait moins d'idéation et de conception», se rappelle Michel Cyr. La réalité qu'il a découverte en revenant pratiquer chez lui, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, est beaucoup plus nuancée.

Sa firme a une pratique très variée, en particulier dans les secteurs institutionnel, notamment la santé, industriel, commercial et même patrimonial. Selon lui, cela signifie qu'on s'y développe plus vite et que les jeunes y acquièrent rapidement plus de responsabilités et d'autonomie que dans les grands centres. Il ajoute que les projets y avancent souvent plus facilement et que les relations avec la clientèle y sont plus étroites. «On se croise régulièrement, on se connaît bien, et cela rend le travail plus convivial», juge-t-il.

Marie-Hélène Day ne croyait pas, lorsqu'elle était étudiante, qu'elle pourrait vivre de sa pratique en Gaspésie, sa région natale. Elle pensait s'établir dans un grand centre urbain. Son cabinet actuel fait beaucoup de projets institutionnels et commerciaux. «Nos interventions ont un impact majeur sur le paysage et les milieux de vie, affirme-t-elle. J'ai vraiment l'impression de construire pour ma communauté et les gens qui m'entourent. C'est très stimulant.»

Les architectes qui pratiquent en région apprécient aussi la proximité avec la nature et leur milieu de travail, et la fluidité des déplacements. «L'accès à la propriété demeure plus abordable chez nous que dans les grandes villes, le coût de la vie y est plus bas, et les salaires restent compétitifs, souligne Marjory Rioux, associée du cabinet Lemay Côté Architectes. En plus, on peut habiter très

près de son travail, ce qui facilite l'équilibre avec la vie familiale.» Cette firme a quatre bureaux en Mauricie, dans Chaudière-Appalaches et dans le Centre-du-Québec, dont celui de Victoriaville, où elle travaille.

Puisque les architectes qui s'établissent en région en sont très souvent originaires, Marjory Rioux croit que l'on doit redoubler d'efforts pour mousser la profession auprès des jeunes des régions. Cette promotion doit à la fois montrer les côtés attrayants de la profession d'architecte et combattre les préjugés envers la pratique en région.

Les programmes de technologie de l'architecture, qui, dans son coin de pays, se donnent aux Cégeps de Trois-Rivières et de Victoriaville (depuis 2021), auraient par ailleurs un effet positif. Un certain nombre de leurs étudiantes et étudiants – souvent natifs de l'endroit – poursuivent

leur formation à l'université et peuvent revenir travailler dans leur patelin par la suite. Sa coéquipier Marie-Déelle Séguin-Carrier espère voir cet effet d'entraînement en Abitibi-Témiscamingue grâce à l'arrivée l'an dernier d'un tel programme au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

«C'est vraiment difficile de recruter si la région elle-même ne produit ni architectes ni technologues, reconnaît Marjory Rioux. On doit redoubler d'efforts pour susciter des vocations chez les jeunes de nos régions.» ●

A. École secondaire Le Tandem, à Victoriaville, au Centre-du-Québec (Lemay Côté Architectes)

Photo : Exposeimage

B. Maison à L'Étang-des-Caps, aux îles-de-la-Madeleine (Bourgeois / Lechasseur architectes)

Photo : Adrien Williams

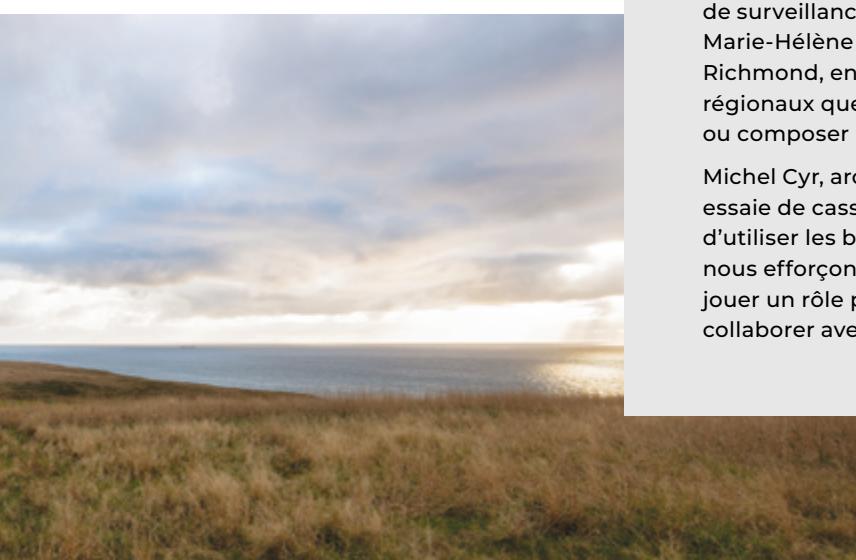
La voie des consortiums: oui, mais...

La participation à des consortiums avec des cabinets des grands centres peut aider à pallier le manque d'architectes dans les bureaux en région. Trame Architecture + Paysage, en Abitibi-Témiscamingue, a souvent emprunté cette voie. Le cabinet a ainsi collaboré au projet du Centre de radio-oncologie régional de Rouyn-Noranda avec Jodoin Lamarre Pratte architectes, de Montréal, et à l'agrandissement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, avec BGLA, de Montréal, et CCM2 Architectes, de Québec.

«Ça nous permet d'avoir des équipes plus complètes, de bénéficier d'expertises spécialisées et de prendre de l'expérience», explique la PDG, Marie-Déelle Séguin-Carrier. Son cabinet est généralement engagé dans le projet de la conception à la réalisation.

Si les bureaux en région peuvent espérer participer à différentes étapes de ces collaborations avec des bureaux des grands centres, ils sont parfois relégués à certaines tâches précises. «Nous faisons beaucoup de surveillance de chantier, puisque nous sommes sur place, reconnaît Marie-Hélène Day, architecte associée chez BANG architecture, à New Richmond, en Gaspésie. Nous sommes aussi consultés sur des enjeux régionaux que nous connaissons bien, comme construire en milieu salin ou composer avec l'érosion des berges.»

Michel Cyr, architecte associé d'Ardoises architecture, à Chicoutimi, essaie de casser le réflexe de certains cabinets des grands centres d'utiliser les bureaux régionaux comme de simples exécutants. «Nous nous efforçons de nouer de vraies relations d'affaires avec eux afin de jouer un rôle plus important, de gagner une expérience pertinente et de collaborer avec eux sur des projets à l'extérieur de nos marchés», dit-il.





IA et climat

Le dilemme agricole de la Californie

Véritable potager des États-Unis, la Californie produit plus du tiers des légumes et plus des trois quarts des fruits et des noix des États-Unis¹. Or cette production est fréquemment en proie aux incendies, et le manque d'eau est une préoccupation croissante. Dans le contexte de la crise climatique, les entreprises agricoles et les universités de la région sont au cœur de la recherche et de l'innovation visant à assurer une meilleure résilience alimentaire.

PAR ÉTIENNE BOURGEOIS

Le domaine Silver Oak à Healdsburg, dans le comté de Sonoma, est considéré comme l'un des vignobles les plus durables de la Californie. Réalisé par Piechota Architecture, il témoigne d'un grand souci en matière de choix des matériaux: parement extérieur fait avec d'anciens fûts de séquoia, isolation en denim recyclé, aucun élément de la *Red List* – une liste de substances nocives pour la santé et l'environnement. Le domaine

comble l'ensemble de ses besoins énergétiques grâce aux panneaux solaires installés sur les versants ouest de ses toitures. Un projet pilote est également en cours pour convertir en énergie le dioxyde de carbone émis lors de la vinification.

Quant à l'eau, «il ne faut pas en gaspiller une goutte», m'explique Alan McLintock, un conseiller en dégustation, lors de la visite des installations. Un étang d'une capacité de 3,8 millions de litres – l'équivalent de

1,5 piscine olympique – recueille les eaux de pluie et agit comme milieu humide afin de soutenir la biodiversité du site. Des capteurs mesurent en continu l'humidité des sols à 15 cm de profondeur, ce qui permet de procéder à une micro-irrigation ciblée si tel est le besoin des vignes. Outre les activités viticoles, qui requièrent environ 10 L d'eau pour produire 1 L de vin, 70 % de cette réserve est consacrée à la lutte contre les incendies, une menace dans la région.

Pour l'équipe, il était primordial de concevoir un complexe architectural apte à faire face aux incertitudes climatiques, tout en créant un environnement résilient et propice pour les travailleurs et travailleuses et les vignes. En 2020, le projet est d'ailleurs devenu le premier espace de production agricole du monde à obtenir la certification Living Building Challenge, un programme reconnu pour établir les standards les plus élevés en matière de durabilité et d'impact positif sur l'environnement et les occupantes et occupants.

Une filière innovante

Le raisin et sa transformation représentent la deuxième denrée agroalimentaire en importance en Californie². Ce secteur fait donc l'objet de plusieurs recherches et se voit octroyer la plus grande part de l'investissement agroalimentaire de l'État. Le comté de Sonoma, l'une des principales régions productrices, se distingue par son engagement exemplaire sur le plan environnemental: 99 % des superficies viticoles du comté sont certifiées durables par un cabinet d'audit tiers, ce qui en fait l'une des régions les plus avancées du monde en termes de pratiques viticoles responsables³.

Il faut dire que cette industrie bénéficie de tout un écosystème scientifique. L'Université de Californie à Davis (UC Davis) est un pôle majeur de formation et de recherche en agroalimentaire, reconnu internationalement pour son expertise en viticulture et en œnologie. Son Institut Robert Mondavi, doté de ses propres vignoble et chai, fait partie de ses avancées aux domaines viticoles de la région, dont Silver Oak.

De son côté, l'Artificial Intelligence Institute for Next Generation Food Systems (AIFS), constitué d'environ 40 chercheurs et chercheuses de 6 établissements, dont UC Davis, UC Berkeley et l'Université Cornell, est une référence dans le développement de l'intelligence artificielle en agroalimentaire. L'AIFS élabore également des projets spécifiques à la viticulture et à l'œnologie. Parmi ses innovations, on compte un système de détection et d'automatisation de l'approvisionnement en eau et en nutriments, de même qu'un algorithme qui

surveille et prévoit avec précision l'état des vignes (stress, productivité et rendement) et le moment idéal pour amorcer la récolte des raisins. Des vignobles de la Californie, tels que le Chateau Montelena et E. & J. Gallo Winery⁴, ont commencé à intégrer ces systèmes dans leur production.

Le directeur de l'AIFS, Ilias Tagkopoulos, reconnaît en entrevue que l'IA est particulièrement vorace en ce qui concerne l'eau et l'énergie. Toutefois, c'est surtout l'entraînement du modèle qui est exigeant, précise-t-il. Une fois cette étape terminée, l'exécution du modèle requiert considérablement moins de ressources. De plus, son efficacité énergétique s'améliorera au fil du temps comme toute technologie, croit-il. Le professeur trace un parallèle avec l'évolution des ordinateurs, très énergivores au début, extrêmement performants aujourd'hui.

Selon le directeur, l'IA est en fait un outil privilégié pour corriger le manque d'efficacité de l'industrie agroalimentaire. C'est pourquoi l'Institut s'emploie à fluidifier les échanges et la communication entre les maillons de la chaîne (production, transport, transformation, vente), tout en priorisant la santé publique et la biodiversité des milieux.

L'avenir de l'agriculture ?

C'est dans cet esprit que l'AIFS œuvre également au développement de l'agriculture en environnement contrôlé intérieur. Ce type de production bénéficie d'un soutien financier considérable,

notamment en raison de sa capacité à assurer une culture alimentaire continue sur une base annuelle. De plus, la méthode présente des rendements nettement supérieurs à ceux de l'agriculture traditionnelle, tout en réduisant la quantité d'eau nécessaire. À titre d'exemple, Shamim Ahamed, chercheur à l'AIFS et professeur en génie biologique et agricole à UC Davis, explique que la culture de la laitue en milieu contrôlé peut générer jusqu'à 20 fois plus de récoltes par unité de superficie, tout en nécessitant environ 40 fois moins d'eau que les méthodes classiques.

Chef de file de ce secteur, l'entreprise Plenty met en œuvre un procédé de culture intérieure à la verticale. Elle exploitait auparavant une ferme intérieure de laitue à Compton, dans le comté de Los Angeles, mais s'est réorientée en 2024 vers la culture des fraises à Richmond, en Virginie. Dans ces installations, la lumière entièrement artificielle, la température et l'humidité sont réglées par l'IA, qui adapte finement l'environnement de chaque salle de culture en fonction des besoins des plantes qui s'y trouvent. Le tout se trouve dans un immense volume hermétique dépourvu d'ouvertures. Il semble pourtant contre-intuitif de rejeter tout apport de lumière naturelle, un principe fondamental en matière de bâtiment durable et d'économie d'énergie. →

Un exemple de culture intérieure en environnement contrôlé
Photo: JohnnyGreig, iStock



La consommation d'énergie de ce type d'agriculture demeure en effet préoccupante. Afin d'atteindre le niveau de performance souhaité, le recours à des systèmes mécaniques sophistiqués est indispensable pour réguler chaque paramètre, dont l'éclairage, qui représente plus de 50 % de la demande en énergie dans de telles installations. L'ensemble des universitaires interrogés étaient unanimes: produire des aliments en environnement contrôlé restera toujours plus énergivore que de recourir à l'agriculture traditionnelle. C'est pourquoi, à leur avis, la réduction de la consommation énergétique devrait constituer la priorité des recherches futures dans ce domaine.

Un pensez-y-bien

L'innovation agricole déployée en Californie est fascinante. Dans cet État qui subit de plein fouet les répercussions des changements climatiques et

où l'eau se fait de plus en plus rare, l'agriculture en environnement contrôlé et l'IA apparaissent comme de possibles planches de salut. Au Québec, où les périodes de croissance et la superficie de terres arables sont limitées, ces technologies sont aussi porteuses de promesses.

Or, lorsque le rendement devient la seule priorité, l'innovation peut se présenter sous une forme qui contribue à l'aggravation de la crise climatique. Dans le contexte où ces technologies sont amenées à se répandre, il sera essentiel que les architectes participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments agricoles afin d'assurer une résilience alimentaire durable. ●

Pour en savoir plus

✉ <https://aifs.ucdavis.edu/>

1 California Department of Food and Agriculture. *California Agricultural Production Statistics*. <https://www.cdfa.ca.gov/Statistics/>

2 *Id.*

3 Sonoma County Winegrowers. (2024, avril 22). *Every Day is Earth Day for the Most Sustainable Winegrowing Region*. Consulté le 30 juillet 2025 à <https://sonomawinegrape.org/3318-2/>

4 Sommeliers Choice Awards. *How Artificial Intelligence is Shaping the Future of Wine Production*. Consulté le 31 juillet 2025 à <https://sommelierschoiceawards.com/en/blog/insights-1/how-artificial-intelligence-is-shaping-the-future-of-wine-production-1138.htm>

Étienne Bourgeois a obtenu sa maîtrise en architecture à l'Université Laval en 2024. Dans son projet final, il a conçu une érablière cybernétique où se rencontrent héritage culturel, avancées technologiques et approche écologique. Le projet a été désigné meilleur projet final par le corps professoral et a valu à son auteur une candidature au Prix de Rome – début de carrière. Grâce à une bourse universitaire de l'OAQ, Étienne Bourgeois s'est rendu en Californie au printemps 2025 afin de documenter les pistes de solution à la crise climatique dans l'industrie agroalimentaire.

✉ etiennebourgeois.ca

Bénéficiez d'un environnement de travail bienveillant, inclusif et valorisant, du milieu de vie effervescent du quartier Angus et d'une firme qui consacre sa pratique à la réalisation de projets d'architecture durables et structurants pour la collectivité.

Perpétuant une culture de collaboration, d'intégrité et de rigueur, Jodoin Lamarre Pratte architectes valorise la diversité et la complémentarité des compétences et des expertises et le bien-être de chaque membre de son équipe.



JODOIN
LAMARRE
PRATTE
ARCHITECTES

- **Obtenez**
un diagnostic en économie circulaire

- **Identifiez**
le potentiel de réemploi
des composantes existantes

- **Bénéficiez**
d'un accompagnement concret,
rentable et durable

- **Profitez**
d'une aide financière de la Ville de Montréal
pouvant aller jusqu'à 15 000 \$



Recocentre.ca/inventaire-pre-demolition/



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Webinaire et futures formations

Webinaire

L'inertie thermique dans l'enveloppe du bâtiment

18 février 2026 de 10 h 30 à 12 h

Formateur: Richard Trempe

- Efficacité énergétique
- Assemblages optimisés
- Inertie thermique dynamique

+ Formations

Intégration de l'analyse de la valeur en gestion de projet

Le 14 janvier 2026, de 9 h 00 à 11 h 00 (virtuel)
Formatrices : Andréanne Martin et Sarah Talbot

Réhabilitation des systèmes constructifs du XVIII^e au XX^e siècle : mieux comprendre pour mieux intervenir

Les 22 et 23 janvier 2026, de 8 h 30 à 12 h 30
Formateurs : Richard Trempe et Charles Beaulé

Consulter
et s'inscrire
juste ici :



[oaq.com/devoirs-de-larchitecte/formation-continue/
calendrier-des-formations/](http://oaq.com/devoirs-de-larchitecte/formation-continue/calendrier-des-formations/)



Photo: iopppa, iStock

Plateformes collaboratives

Attention aux pièges!

La maxime *Innover ou périr*, souvent attribuée au consultant en management Peter Drucker, nous invite à réfléchir aux plateformes collaboratives telles que BIM, Procore, Autodesk Construction Cloud et autres, dont l'usage se généralise de plus en plus dans la gestion des chantiers de construction au Québec.

PAR M^{ES} RUBY RIVERIN-KELLY ET SAMUEL MASSICOTTE

Les plateformes collaboratives sont des outils numériques qui permettent aux différentes personnes qui interviennent dans un projet de construction – architectes, ingénieurs, ingénieries, entrepreneurs, clients – de se transmettre en temps réel les informations, les plans, les documents et les communications liés au chantier et de les gérer.

Or aucune disposition du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes¹, en vigueur depuis 1981, ne traite de la détention collective des informations d'un dossier.

Il est néanmoins essentiel de rappeler que l'architecte a l'obligation de tenir à

jour un dossier pour chaque mandat, comprenant certains documents, s'il les a ou s'il a dû les préparer².

La jurisprudence québécoise demeure d'ailleurs, à ce jour, très limitée sur la question des plateformes collaboratives. On ne relève qu'une seule décision de la Cour supérieure, rendue par le juge Collier dans l'affaire *Soules c. Cadrin Alepin*, dans laquelle celui-ci ordonne à une partie de « communicate to Soules all of CSC's information stored within the Procore software by August 1st, 2022³ » (transmettre à Soules l'ensemble des informations de CSC sauvegardées dans le logiciel Procore d'ici le 1^{er} août 2022 [traduction libre]).

Dans ce contexte, l'architecte devrait jouer de prudence et veiller à respecter ses obligations professionnelles, et ce, même dans les projets où le contrôle des données emmagasinées sur les plateformes collaboratives s'avère fastidieux. Cela est nécessaire, voire essentiel. Cette exigence devient particulièrement critique lorsque la plateforme est administrée par un tiers, comme l'entrepreneur général ou le donneur d'ouvrage.

En effet, lorsque l'architecte n'est pas l'administrateur ou administratrice d'une telle plateforme, il ou elle devrait garder en tête ces quelques conseils et recommandations :

1 Précaution et prudence: un rappel

En avril 2021, l'Ordre des architectes du Québec a communiqué à ses membres des lignes directrices portant sur les logiciels de gestion de chantier⁴. Toujours d'actualité, ces lignes directrices méritent d'être relues avec attention. Elles énoncent notamment les vérifications à effectuer avant d'utiliser une plateforme collaborative.

L'utilisation de telles plateformes soulève encore des enjeux réglementaires, déontologiques, de responsabilité et de gestion. Par ailleurs, un ou une architecte qui croit, en amont ou en cours de projet, que l'utilisation d'une plateforme collaborative l'empêchera de satisfaire à ses obligations déontologiques devrait envisager une méthode alternative⁵.

2 Conseils pratiques en amont d'un litige

Une ou un architecte qui n'administre pas la plateforme collaborative doit à tout prix éviter de perdre l'accès aux documents qu'elle ou il doit conserver dans son propre dossier. Un archivage préventif de ces documents et des communications sur son serveur local est fortement recommandé⁶. L'architecte se fiant uniquement à l'accès permis par la plateforme, sans effectuer d'archivage, risque de perdre ces documents à la fin du chantier. L'accès pourrait par exemple être restreint ou bloqué par l'entreprise ou la personne qui l'administre, ou des problèmes technologiques pourraient survenir. Cela peut être particulièrement problématique dans l'éventualité d'un litige, survenant parfois bien des années après la fin des travaux.

Au-delà de l'archivage régulier – quotidien, hebdomadaire ou selon les besoins et l'évolution d'un projet –, l'architecte a tout intérêt à bien maîtriser le fonctionnement de la plateforme afin d'en exploiter les fonctionnalités pertinentes. Comment ? En suivant des formations, en étant à l'affût des mises à jour, en consultant des ressources en ligne ou en mobilisant une personne-ressource compétente à l'interne, notamment.

Par exemple, certaines plateformes permettent d'activer des notifications (par courriel ou autre) informant la personne qui les utilise de diverses activités : ajouts ou modifications de documents, nouveaux accès, consultations, etc.

La mise en place dès le départ des paramètres de notification de la plateforme peut faciliter la tâche de l'architecte, mais ne devrait en aucun cas remplacer son travail d'archivage. En prévision d'un éventuel litige, ces paramètres peuvent servir à cibler certains documents ou éléments stratégiques à archiver avec rigueur en vue de constituer une preuve solide.

Par ailleurs, dans une logique de collaboration, l'architecte ferait bien de solliciter la coopération de la personne qui administre la plateforme, soit la personne qui héberge et qui détient le contrôle des données. Elle ou il pourra entre autres suivre plus aisément l'évolution de la documentation circulant sur la plateforme ou accéder à certaines métadonnées autrement inaccessibles. L'architecte peut également lui demander formellement de préserver un élément matériel de preuve, selon le besoin, particulièrement s'il prévoit un litige. D'ailleurs, l'administrateur ou administratrice qui serait partie à un recours judiciaire se doit de préserver les éléments matériels de preuve⁷.

En cas de refus ou d'inaction de la part de l'administrateur ou administratrice, l'architecte devrait toujours conserver les preuves de ses démarches (communications et demandes formulées à cet égard). Elles pourraient permettre à un tribunal de tirer certaines inférences négatives quant au comportement d'un administrateur ou une administratrice ayant supprimé des documents malgré une demande formelle de les conserver.

3 Mise en garde

La personne qui administre détient le contrôle ultime sur les données et les métadonnées de la plateforme. Il peut donc être difficile, voire impossible, pour l'architecte d'avoir accès à l'évolution complète de la documentation, malgré un archivage régulier et diligent. Cet

archivage permet souvent de ne conserver que la dernière version d'un document.

À cet égard, les lignes directrices de l'Ordre rappellent que l'architecte devrait prendre l'une des deux mesures suivantes :

- *avertir par écrit les parties de ne jamais modifier des documents approuvés ou*
- *gérer les droits d'administrateur du logiciel afin que ces documents ne puissent être modifiés.*

À cela pourrait s'ajouter, à plus forte raison, la configuration de notifications dont il a été question précédemment. Celles-ci permettent à l'architecte de recevoir un avis lorsque des modifications ou des interventions ciblées surviennent sur la plateforme.

Cela dit, certaines notifications, notamment par courriel, ne comprennent pas nécessairement une description détaillée de l'intervention ou de la modification ni le document modifié. Il revient donc à l'architecte d'obtenir ou de télécharger l'information et de la conserver sur son propre serveur. Faute de quoi, l'information pourrait devenir inaccessible – par exemple, si l'accès à la plateforme collaborative est coupé ou si le lien de téléchargement expire.

Ces conseils suivis, l'architecte sera en mesure de mieux se protéger dans un monde en constante évolution, où la technologie et le numérique – déjà bien implantés dans le secteur – continueront de transformer la pratique.

Bref, la prudence demeure la mère de toutes les vertus. ●

L'autrice et l'auteur tiennent à remercier M. Olivier Lalancette, architecte associé et gestionnaire BIM à la firme RÉGIS, pour sa contribution et ses réflexions.

¹ Chapitre A-21, r. 15.

² *Id.*, art. 2.01 b) et 2.02.

³ 2022 QCCS 3457

⁴ Maude Hallé Saint-Cyr et Sébastien Desparois, Ordre des architectes, Lignes directrices, *Les logiciels de gestion de chantier* (avril 2021).

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*

⁷ Code de procédure civile, chapitre C-25.01, art. 251.



Photo : Jakraphong Pongpotgantam, iStock

Rédaction des devis

Enjeux et responsabilité professionnelle

La préparation d'un devis n'est pas une tâche à prendre à la légère, car l'intégrité même de l'architecte peut parfois être en jeu. Bien des détails sont à considérer lorsqu'on se prête à cet exercice. Rappels.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE

Préparer un devis ne consiste pas seulement à dresser une liste de matériaux ou de systèmes architecturaux. Pour l'architecte, il s'agit d'un exercice où se rencontrent responsabilité professionnelle, protection du public et respect du cadre légal. Au fil du temps, la réglementation a évolué. Ainsi, dans le secteur public, elle impose désormais de nouvelles normes en matière de rédaction des appels d'offres, dont l'obligation de privilégier les devis de performance plutôt que les devis descriptifs. Ce qui implique de rédiger les devis en déterminant les objectifs à atteindre plutôt qu'en décrivant en détail les composants, les matériaux ou les systèmes.

Clarifier le mandat du client

Le mandat confié par le client ou la cliente demeure le point de départ de toute

réflexion. Des clients ou clientes peuvent exiger que certains produits proviennent d'un même fabricant afin d'en simplifier l'entretien, alors que d'autres souhaitent plutôt faire jouer la concurrence. Dans le cas des projets publics, l'architecte doit impérativement se conformer aux règles imposées par la Loi sur les contrats des organismes publics et par tous les autres règlements, lois et autorités connexes, comme la Loi sur les cités et villes et l'Autorité des marchés publics (AMP) afin d'assurer un traitement équitable des soumissionnaires.

Un exercice de jugement professionnel

Lors de la rédaction d'un devis, la décision de mentionner une marque précise ou de définir uniquement des critères de performance doit découler d'un jugement professionnel fondé. L'architecte doit tout d'abord déterminer le cadre réglementaire applicable et respecter

les règles de régie interne s'il y a lieu. Par la suite, il ou elle doit évaluer plusieurs facteurs qui lui permettront de prendre une décision éclairée :

- Les besoins réels du client ou de la cliente;
- Les contraintes budgétaires;
- L'offre des produits sur le marché;
- Les enjeux de performance, de sécurité et de durabilité;
- Les risques de conflits d'intérêts apparents ou réels.

En l'absence d'un processus d'équivalence rigoureux et transparent, un appel d'offres basé sur un devis mal rédigé peut être jugé non conforme par les autorités compétentes telles que l'AMP et le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG).

Contrats publics : qui fait quoi, au juste ?

Soumissionner sur des contrats publics demande de se conformer à un cadre réglementaire rigoureux. Voici les principaux repères à connaître.

- **La Loi sur les contrats des organismes publics** encadre les contrats des organismes publics au Québec. Elle impose des conditions strictes aux entreprises désirant contracter avec ces derniers, notamment une vérification de leur intégrité et une adhésion à des processus contractuels transparents.
- **La Loi sur les cités et villes** poursuit plusieurs objectifs, dont celui de définir les compétences et les responsabilités des municipalités du Québec, entre autres en matière de contrats publics.
- **L'Autorité des marchés publics (AMP)** surveille les marchés publics au Québec. Elle voit à ce que les organismes publics et municipaux respectent les règles en vigueur dans le cadre de l'octroi de contrats. Elle peut aussi procéder à la vérification de l'intégrité de toute entreprise qui détient un contrat public. À noter : l'AMP possède des pouvoirs de vérification et d'enquête lui permettant, au besoin, de suspendre ou de résilier un contrat. L'AMP ne répond pas directement aux questions. Celles-ci doivent être adressées au Secrétariat du Conseil du trésor, au 418 643-0875, poste 4999.
- **Le Bureau de l'inspecteur général** surveille les processus de passation des contrats par la Ville de Montréal et leur exécution. Il reçoit les plaintes et mène des enquêtes. Tout comme l'AMP, il peut annuler, résilier ou suspendre un contrat. Ayant également pour mission de prévenir les manquements à l'intégrité et aux règles applicables, le Bureau offre des formations à cet effet.

formation@bigmtl.ca.

Intégrité et indépendance

La spécification des produits dans un devis doit être libre de toute influence extérieure. Nommer une entreprise ou une marque précise sans justification objective peut nuire à la concurrence, favoriser un fournisseur et même faire augmenter les coûts du projet.

Lorsqu'un devis mentionne un produit d'une marque particulière, les soumissionnaires se tournent automatiquement vers ce fournisseur, ce qui réduit la concurrence et peut mener à une enquête de la part du BIG ou de l'AMP.

Les architectes doivent aussi faire preuve de précaution envers les cadeaux offerts par des fournisseurs et les invitations de ces derniers à participer à des formations ou à des voyages, par exemple. Ce type d'avantages peut miner leur crédibilité et leur indépendance, même lorsqu'ils sont présentés comme de simples activités d'information.

Il est important de rappeler que l'architecte a l'obligation déontologique d'agir avec intégrité et objectivité lorsqu'elle ou il donne un avis ou rend un service. Il lui faut également avoir une connaissance suffisante des faits et une certitude raisonnable à l'égard de la solution préconisée avant de formuler un avis et de produire un devis.

Leçons tirées

Des cas concrets ont démontré l'importance de rédiger les devis selon des critères de performance. Par exemple, lors de projets municipaux à Montréal, certains devis reprenaient mot pour mot les spécifications d'un produit d'un fournisseur, ce qui a mené à des interventions du BIG.

Ces situations ont forcé les professionnels et professionnelles à revoir leur pratique et à transformer des devis descriptifs en devis de performance, en introduisant des critères objectifs et mesurables, comme l'indice de la résistance thermique, de la résistance au vent, de la résistance mécanique, notamment.

Le non-respect des règles applicables aux appels d'offres publics par une firme d'architectes pourrait lui valoir une inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, de même que des sanctions disciplinaires. Sur le plan déontologique, le conseil de discipline de l'OAQ a récemment rendu une décision en lien avec un architecte qui a manqué d'intégrité et s'est placé en situation de conflit d'intérêts à de nombreuses reprises dans le cadre d'appels d'offres publics. La sanction : une radiation de 1 an et 25 000 \$ d'amende.

Une importante responsabilité

Spécifier des produits dans un devis n'est jamais un geste neutre. L'architecte engage sa responsabilité déontologique, professionnelle et légale. En respectant les exigences légales, en clarifiant son mandat et en agissant avec intégrité, il ou elle assure la protection du public et la qualité des projets. C'est à travers ce souci constant de transparence et d'équité que l'architecte conserve la confiance du public et la crédibilité nécessaire à l'exercice de sa profession. ●

Sources utilisées pour la rédaction de cet article :

- Philippe-André Ménard. «Les produits dans les devis : être ou ne pas être... spécifique», *PLAN*, mai-juin 2020.
- Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal. «La définition des besoins par des critères de performance». Formation – Cahier du participant, 2023.

Pour en savoir plus sur l'encadrement des services d'architecture dans les contrats publics québécois, consultez les nouveaux guides publiés en juillet 2025 par le Secrétariat du Conseil du trésor.

bit.ly/contrats-publics-architecture

Collaboration entre architectes et arpenteurs-géomètres

5 bonnes pratiques à considérer



Photo: DINphotogallery, iStock

Une collaboration fructueuse entre les architectes et les arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres est essentielle à la réussite des projets de construction et d'aménagement du terrain. Définies en concertation avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ), les recommandations suivantes sont un rappel des rôles et des responsabilités des professionnelles et professionnels de chacune des disciplines ainsi que des pratiques à considérer pour assurer le bon déroulement des projets.

PAR L'ÉQUIPE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE, EN COLLABORATION AVEC L'OAGQ¹

1 Le certificat de localisation n'est pas toujours le document dont vous avez besoin

Dès le départ, les architectes ont besoin d'une base fiable pour concevoir leurs projets. Un certificat de localisation peut-il constituer une telle base ? Pas du tout. Le certificat de localisation ne doit en aucun cas être utilisé pour établir les limites d'un fonds sur le terrain ou servir de base à des travaux de construction. Le rôle de ce document consiste principalement à informer les vendeurs et vendeuses, les acheteurs et acheteuses, les notaires et les créanciers lors d'une transaction immobilière.

Au moment de produire un certificat de localisation, l'arpenteur-géomètre ou l'arpenteuse-géomètre constate la situation d'un bien immobilier en fonction de divers éléments (documents cadastraux anciens et en vigueur, titres de propriété, marques d'occupation, règlements municipaux et droits réels inscrits au registre foncier). Un peu comme une photographie légale prise à un moment précis, les constats indiqués dans le certificat de localisation sont valables à la date de la production du document. Puisque l'exercice du droit de propriété peut évoluer dans le temps, un certificat émis il y a 10 ans peut, par exemple, ne plus correspondre à la situation actuelle.

Par ailleurs, le certificat de localisation n'illustre pas l'ensemble des enjeux liés à un projet de construction, tels que les contraintes municipales, réglementaires, législatives et topographiques ayant une incidence sur le projet. Il ne contient pas nécessairement toutes les informations relatives à la qualification des limites d'un fonds, qui peuvent être influencées par d'autres facteurs (voir point 2 à la page suivante).

Le certificat de localisation ne doit donc jamais servir de plan de référence pour l'implantation des bâtiments, et ce, pour deux raisons : d'abord, parce que ce n'est pas son rôle et, ensuite, parce qu'il ne fournit pas les nuances et la précision requises pour entamer une conception architecturale. Son utilisation à cette fin pourrait engendrer des problèmes sur le chantier.

C'est plutôt le plan de localisation et, si requis, le plan topographique qui constituent les bons documents servant d'assise à la conception architecturale d'un projet. Ils doivent être préparés par un membre de l'OAGQ. Le plan projet d'implantation ainsi que le certificat d'implantation, quant à eux, pourront être produits lorsque la conception du projet sera terminée et pourront servir à la construction.

2 La qualification des limites d'un fonds doit être déterminée par l'arpenteur-géomètre ou l'arpenteure-géomètre

Les limites d'un fonds (communément appelées « limites de propriété » ou « lignes de lot » par les architectes²) sont parfois confondues avec les limites cadastrales indiquées sur le plan du cadastre du Québec, disponible en ligne. L'architecte ne peut se fier à ces limites cadastrales et juger qu'elles correspondent aux limites d'un fonds.

Selon la Loi sur les arpenteurs-géomètres, le positionnement des limites d'un fonds est l'expertise exclusive des arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres. Cela nécessite de prendre en compte les données mathématiques de même que le droit foncier. L'arpenteur-géomètre ou l'arpenteure-géomètre établit son opinion sur la base d'une analyse foncière qui tient compte de différents éléments, tels que les repères physiques existants (repères d'arpentage, bornes, clôtures, murs, etc.), les titres de propriété, les documents cadastraux, les marques d'occupation présentes sur les lieux, et autres indices et documents utiles, s'il y a lieu.

Des incertitudes, parfois dues à l'évolution du lieu, peuvent influer sur le positionnement d'une limite d'un fonds. Il en va de même pour les données mathématiques indiquées sur les documents en vigueur qui peuvent ne pas être transposables sur les lieux avec exactitude. Des éléments comme la prescription acquisitive (une occupation prolongée par un voisin ou une voisine) peuvent par exemple influencer légalement la position d'une limite.

La qualification des limites d'un fonds est une réalité plus complexe qu'un simple trait sur un plan. Elle doit être prise en charge par un arpenteur-géomètre ou une arpenteure-géomètre dès le début du projet, puisque ces limites sont souvent parmi les premières contraintes d'un projet de construction.

3 Attention aux dimensions indiquées aux plans d'architecture !

Il est recommandé de laisser aux arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres le soin d'indiquer à leur plan projet d'implantation, voire au certificat d'implantation, les mesures (communément appelées « cotes ») entre le bâtiment projeté et les limites d'un fonds. Sur les plans d'architecture, si une approximation de ces mesures est indiquée, une mise en garde précisant que « ces mesures sont indicatives, et ce plan ne peut se substituer à un plan d'arpentage officiel » devrait être ajoutée.

De plus, si des dimensions indiquées au plan d'architecture proviennent d'un document d'arpenteur-géomètre ou arpenteure-géomètre, l'architecte doit s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation de l'auteur ou autrice et le préciser dans une note. Le certificat de localisation est un document protégé par le droit d'auteur, tout comme le plan d'architecture.

Les plans d'architecture peuvent référencer le travail de l'arpenteur-géomètre ou arpenteure-géomètre en indiquant les coordonnées du document d'arpentage (nom, minute et numéro de dossier). C'est une pratique prudente qui assure une cohérence des informations et peut éviter des problèmes lors de la construction.

Si les mesures indiquées au plan d'architecture ne proviennent pas d'un arpenteur-géomètre ou une arpenteure-géomètre, mais ont plutôt été extraites d'un plan cadastral disponible en ligne, il faut préciser qu'il s'agit de limites cadastrales et une note spécifique au plan devrait en fournir la source. →

Quelques définitions utiles

Certificat de localisation: « [...] document en minute comportant un rapport et un plan, dans lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles d'un bien-fonds par rapport aux titres de propriété, au cadastre, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Il ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.³ » C'est « l'état de santé » d'un immeuble et un document complémentaire aux titres de propriété. Il est utile autant à l'investisseur, au ou à la propriétaire et aux tribunaux qu'aux municipalités.

Plan topographique: document indiquant les bâtiments existants, les cours et les plans d'eau, les routes, la végétation, les aménagements paysagers et les courbes de niveau du sol.

Plan de localisation: plan sur lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles d'un bien-fonds par rapport aux titres de propriété, au cadastre ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Il indique également la position des constructions présentes sur les lieux par rapport aux limites d'un fonds⁴.

Plan projet d'implantation: plan sur lequel l'arpenteur-géomètre indique la position de la construction projetée par rapport aux limites d'un fonds.

Certificat d'implantation: « Le certificat d'implantation est une confirmation écrite de l'exécution de l'implantation, sous forme d'un plan accompagné ou non d'un rapport, délivrée par l'arpenteur-géomètre à l'intention du client ou de son mandant.⁵ »

Implantation: « Ensemble des opérations d'arpentage effectuées par l'arpenteur-géomètre dans le but de positionner et de matérialiser par des marques le site exact d'une structure ou d'un détail de structure à être érigée ou modifiée, relativement aux limites d'un bien-fonds, à une autre structure existante ou à d'autres lignes de référence.⁶ »

Limites d'un fonds: « Les limites d'un fonds sont déterminées par les titres, les plans cadastraux et la démarcation du terrain et, au besoin, par tous autres indices ou documents utiles.⁷ »

Limites cadastrales: les limites indiquées sur un plan cadastral.⁸

La qualification des limites d'un fonds est une réalité plus complexe qu'un simple trait sur un plan. Elle doit être prise en charge par un arpenteur-géomètre ou une arpenteure-géomètre dès le début du projet.

Photo : Andrey Popov, AdobeStock



4 Intégrer une tolérance aux marges minimales exigées

Il arrive que des architectes positionnent les bâtiments projetés directement sur les limites des marges minimales exigées. Pour les arpenteurs-géomètres et arpenteures-géomètres, cela demeure préoccupant. Bien que cette approche maximise la superficie de l'immeuble, il ne faut pas négliger certaines réalités du positionnement de la limite d'un fonds, de même que celles inhérentes à tout chantier :

- Des incertitudes peuvent influer sur le positionnement d'une limite d'un fonds;
- Des écarts de construction, même minimes, peuvent survenir et entraîner une non-conformité;
- Une implantation sans marge sécuritaire peut causer des litiges avec les municipalités et entraîner des ajustements coûteux, voire la démolition.

Les arpenteurs-géomètres et arpenteures-géomètres recommandent qu'on communique avec eux afin de déterminer les tolérances à appliquer aux marges. L'ampleur de ces tolérances est à déterminer en fonction des particularités du terrain, de la certitude du positionnement des limites et des contraintes imposées au projet.

5 Collaborer dès le démarrage du projet

On remarque que les exigences des municipalités en matière d'implantation des nouvelles constructions ont évolué au cours des dernières années, ce qui peut ajouter à la complexité de l'exercice.

En vue de l'approbation des projets de construction, certaines municipalités demandent de recevoir des informations supplémentaires qui ne se trouvent pas sur les certificats de localisation et qui nécessitent des opérations d'arpentage. Pensons aux pentes et aux élévations du terrain ou à l'inventaire des arbres qui s'y trouvent, par exemple. Hydro-Québec, de son côté, peut exiger un dégagement minimal entre les fils aériens et le bâtiment à construire.

Ces données doivent être considérées dès le début du projet puisqu'elles peuvent constituer des contraintes à la conception. L'architecte a donc avantage à collaborer avec l'arpenteur-géomètre ou l'arpenteure-géomètre afin que tout le monde soit bien au fait des informations requises dans le cadre du projet. De cette façon, ce dernier ou cette dernière pourra adapter ses services professionnels en fonction de ces exigences et mieux soutenir l'architecte et ses clients et clientes.

Il est recommandé de tenir le plus tôt possible une réunion avec les différents intervenants et intervenantes, dont l'arpenteur-géomètre ou arpenteure-géomètre, et ce, pour plusieurs raisons :

- S'assurer que tout le monde est au courant des exigences municipales et des réalités foncières;
- Clarifier les exigences techniques du projet et les enjeux propres au dossier;
- Identifier les besoins en arpentage afin que l'arpenteur-géomètre ou arpenteure-géomètre puisse fournir des documents adaptés aux objectifs des architectes et des autres parties participant au dossier (ingénieurs, ingénieries, municipalités, etc.).

Comme dans bien des situations, une bonne communication entre professionnels et professionnelles est une recette gagnante. Elle permet notamment de réduire les risques d'erreurs et d'omissions et d'éviter les retards et d'éventuels litiges. Tout cela participe à la réussite du projet et à la satisfaction du client ou de la cliente qu'ils ou elles ont en commun. ●

1 Auteurs : Frédéric Belleville, a.-g., et Nathalie Massé, a.-g., Ph. D., Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. L'OAGQ et l'OAQ ont collaboré à la rédaction de cet article. La version à l'intention des arpenteurs-géomètres et arpenteures-géomètres paraît dans le volume 52, numéro 2 : Automne-hiver 2025, de la revue Géomatique.

2 L'article 977 du Code civil du Québec utilise le vocable « limite d'un fonds » alors que « limite de propriété » ne s'y trouve pas.

3 Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation, RLRQ c. A-23, r. 10

4 OAGQ

5 OAGQ

6 OAGQ

7 Article 977 du Code civil du Québec, RLRQ c. C9-1991

8 OAGQ

Esquisses a préparé ce portrait dans la foulée de la remise des distinctions de l'OAQ en mai 2025, lors du Gala des Prix d'excellence en architecture.

Prix Engagement social 2025

Daniel Paiement et Maude Thériault

Conversions de bâtiments, rénovations d'édifices centenaires, engagement dans leur milieu et leur profession... Tout au long de leur carrière, Maude Thériault et Daniel Paiement se sont mis au service de leur communauté. L'OAQ leur rend hommage.

PAR ANNE-MARIE TREMBLAY

Mettre l'architecture au service du bien commun: voilà l'une des multiples facettes de la carrière de Daniel Paiement et de Maude Thériault, qui laissent leur marque sur le paysage architectural du Saguenay–Lac-Saint-Jean à plus d'un égard. Un engagement de longue date qui vaut au couple d'architectes le prix Engagement social remis par l'OAQ.

Formant un couple dans la vie depuis près de 50 ans, les deux architectes ont créé leur firme – Daniel Paiement architecte – en 1980. Précurseur à sa façon, le duo amorce son association en convertissant l'école primaire Sainte-Famille, à Jonquière, en coopérative d'habitation de 38 logements. « C'était le premier projet de recyclage de bâtiment dans la région, se souvient Maude Thériault.

Comme nous étions jeunes et ambitieux, nous nous sommes lancés ! » Et cela a donné le ton au reste de leur carrière.

Au fil du temps, les deux architectes ont signé près de 3000 logements dans la région, dont plusieurs coopératives d'habitation, résidences pour personnes âgées et espaces communautaires. « Nous avons réalisé à quel point il fallait se mettre à l'écoute des besoins des utilisateurs, et même de leurs rêves, pour proposer une conception intelligente des lieux, durable dans le temps, souligne Maude Thériault. Nous avons la chance de poser un regard différent sur notre environnement, en tant qu'architectes, et il est possible d'en faire profiter la communauté. » Cette approche humaine a toujours guidé leurs actions. →



A. Daniel Paiement et Maude Thériault à la soirée de remise des prix et distinctions 2025
Photo: Audrey Boivin

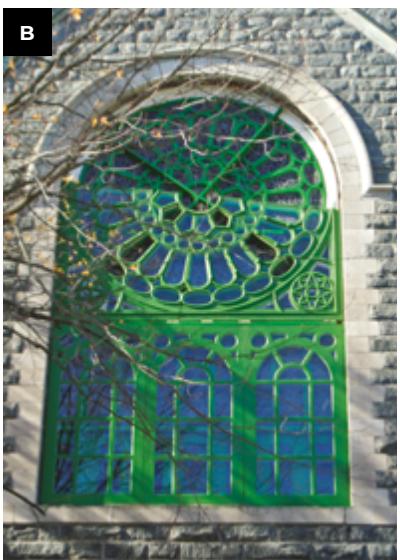
B. Petite maison blanche et aménagement du parc du Bassin, à Chicoutimi, après le débâcle au Saguenay en 1996.
Photo: Daniel Paiement



A



A



B

Un patrimoine à préserver

Si Maude Thériault est originaire de la région, Daniel Paiement est plutôt un « enfant adopté », comme il se décrit lui-même. En y débarquant dans les années 1970, ce natif de Beauharnois, en banlieue de Montréal, en découvre la richesse architecturale. « J'avais travaillé avec Phyllis Lambert à faire l'inventaire patrimonial de Westmount, raconte Daniel Paiement. Quand je suis arrivé, j'ai constaté que plusieurs maisons laissées à l'abandon ressemblaient à celles que j'avais répertoriées à Montréal. »

L'architecte, titulaire d'une maîtrise en urbanisme, a multiplié les démarches pour préserver et mettre en valeur cette architecture de grande valeur et convaincre la population ainsi que les instances municipales et régionales de son importance. Il réalise les premiers inventaires du patrimoine architectural au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment à Chicoutimi et à Saint-Félicien. Il s'investit également dans la Société historique du Saguenay, organisant conférences, circuits patrimoniaux et concours de

mise en valeur des résidences anciennes.

Après le délugé de 1996, le tandem travaille à la revalorisation du quartier du Bassin, à Chicoutimi, où se trouve la désormais célèbre petite maison blanche, qui avait résisté aux assauts d'une rivière Chicoutimi sortie de son lit et transformée en torrent.

Autre exemple de l'engagement du couple envers l'architecture régionale : sa participation dans la restauration du patrimoine religieux, notamment de l'église du Sacré-Cœur, à Chicoutimi, construite il y a 120 ans et classée immeuble patrimonial. Les deux architectes ont été de toutes les étapes de cette ambitieuse rénovation. Les travaux, en cours depuis une dizaine d'années, devraient s'achever en 2026. « Ils nous ont vraiment aidés en dressant le carnet de santé de l'église, de la cave au grenier, une analyse très détaillée, illustrée de nombreuses photos. Ils nous ont aussi expliqué quelles étaient les actions à prioriser », raconte Joseph-Marie Bouchard, membre du comité de gestion de la paroisse.

Le couple travaille aussi avec la Pulperie de Chicoutimi, d'anciens bâtiments industriels transformés en espace culturel. « Le fait d'avoir accès à leur expertise en matière de patrimoine est un atout, non seulement pour intervenir adéquatement, mais aussi pour nous aider à naviguer à travers les programmes gouvernementaux d'aide financière », renchérit Jacques Fortin, directeur général de l'établissement.

A. Chalet familial « A », dans la région de Charlevoix.
Photo : Serge Pilon

B. Travaux de restauration de la rosace de la cathédrale de Chicoutimi, au Saguenay–Lac-Saint-Jean.
Photo : Daniel Paiement

C. Des artisans de la Menuiserie Authentique, à Saint-Jean-Port-Joli, travaillent à la restauration de la rosace de la cathédrale de Chicoutimi.

Photo : Maude Thériault

D. Pavillon d'accueil du parc de la Rivière-du-Moulin, à Chicoutimi.

Photo : Daniel Paiement



C



D

Bien implantés dans leur communauté

La contribution de Maude Thériault et Daniel Paiement dépasse largement le cadre bâti. Bénévoles infatigables, les deux architectes ont siégé aux conseils d'administration de plusieurs organismes en lien avec l'éducation, la culture, le patrimoine et même la santé. En toile de fond: tout à la fois le rayonnement de leur région et de la profession d'architecte. Détentrice d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires, en plus de son titre d'architecte, Maude Thériault a été la première femme membre de l'OAQ au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Elle a été élue à quatre reprises au CA de l'OAQ, de 2012 à 2024, et a siégé au Conseil des arts et des lettres du Québec, y représentant l'architecture, de 2013 à 2024. Des engagements constants qui lui ont valu de nombreuses distinctions, dont la Médaille de l'Assemblée nationale, en 2012, et le prix Hommage Bénévolat-Québec, plus haute distinction

gouvernementale en matière d'action bénévole, en 2014.

L'importance de transmettre

Chez ce couple, parent de quatre enfants, la famille a toujours occupé une place centrale. Pour faciliter la conciliation travail-famille, il a aménagé ses bureaux à la maison, sur le toit de laquelle le drapeau du Saguenay–Lac-Saint-Jean flotte au vent. «Quand les employés partaient le soir, les enfants s'installaient à leur place pour faire leurs devoirs, se rappelle Daniel Paiement. Et ils nous accompagnaient souvent lors de nos activités bénévoles.» Une proximité qui a permis au couple de leur transmettre ses valeurs.

Ce désir de transmission ne s'est pas limité qu'à leur famille. Pendant plusieurs décennies, les deux architectes ont enseigné au Cégep de Chicoutimi et formé quelque 1500 technologues en architecture.

Le sociologue Jean-Marie Tremblay, qui les a côtoyés à l'époque, se rappelle combien leurs élèves les appréciaient.

«Toujours créatifs, ils tentaient de les impliquer concrètement, en les faisant participer à leurs projets d'architecture. Cela venait bonifier leur formation, mais demandait certainement plus de temps à Maude et Daniel.»

Professeur associé à l'Université du Québec à Chicoutimi, Jean-Marie Tremblay a mis sur pied les Classiques des sciences sociales, une bibliothèque virtuelle contenant près de 10 000 publications universitaires. Daniel Paiement a participé, en tant que bénévole, à la création de l'organisme sans but lucratif qui la chapeaute.

Quand les deux architectes font le bilan de leur carrière, c'est leur engagement auprès de la relève qui les rend le plus fiers. «Quand je vois ce qu'ils accomplissent, je me dis que nous leur avons peut-être insufflé la passion, que nous avons laissé notre trace en eux pour assurer la qualité architecturale des projets», résume Maude Thériault.

Ce qui concorde avec leur philosophie de vie, qu'il et elle résument en quatre mots: vivre, aimer, apprendre et... transmettre. ●



COMMERCIAL & INSTITUTIONNEL

Solution de revêtement haute performance



L'UNIQUE OFFRE INTÉGRÉE EN ALUMINIUM

Panneaux, planches et lattes, dans tous les finis

Découvrez la gamme ici
archi.maibec.com

tableau de l'Ordre
mouvements du 22 juillet au 30 octobre 2025

**NOUVELLES
INSCRIPTIONS**

28 juillet 2025
Gilmore, Sarah
Morcos, Maggy

7 août 2025
Oyama, Kristen

8 août 2025
Guillaumin, Fanny Jeannine
Micheline

19 août 2025
Aoun, Nada

21 août 2025
Ruat, Jean-Baptiste

22 août 2025
Pichette, Dominique
Verret, Catherine

2 septembre 2025
Doherty, Joey
Willman, Samantha

3 septembre 2025
Bakhos, Shaza

16 septembre 2025
Lahouti, Iraj

25 septembre 2025
Thoumyre, Maud

2 octobre 2025

Babour, Rachid
Lavoie, Francis

Mirabaud, Isabelle
Van Laer, Basile

14 octobre 2025

Baldé, Jamila
Gendron, Elisabeth
Poulin, Charles-Antoine
Sonalla, Jamal
Tremblay, Jonathan
Wall, Mélissa Michelle

29 octobre 2025

Guex-Crosier, Yann

RÉINSCRIPTIONS

4 août 2025

Asgari, John

20 août 2025

Khouri, Nadim

8 octobre 2025

Derome, Dominique

DÉMISSIONS

12 septembre 2025

Vaillancourt, Pascale

15 septembre 2025

Paget, Juliette Sandrine

27 septembre 2025

Saurel, Philippe

**DÉPARTS
À LA RETRAITE**

1er août 2025

Mailhot, Jean

DÉCÈS

1er août 2025

Smith, David W.

15 septembre 2025

Hamelin Lalonde, Claude

Qualité et sécurité selon le CNB 2020



**M.
Pergola**

SOLEIL | PLUIE | NEIGE

Conçue pour braver le climat canadien

RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

STANDARD OU SUR MESURE

LIVRAISON ET INSTALLATION INCLUSES

2 OPTIONS

3 saisons : volets ouverts en hiver

4 saisons : volets fermés en hiver

(Espace utilisable - ex. : Cuisine extérieure/Spa)

MPergola.ca

info@mpergola.ca

1 833 Mr-Pergo



Espace Ressources

Bientôt en ligne !

L'OAQ s'apprête à lancer **Espace ressources**, une plateforme de connaissances pour soutenir votre pratique.

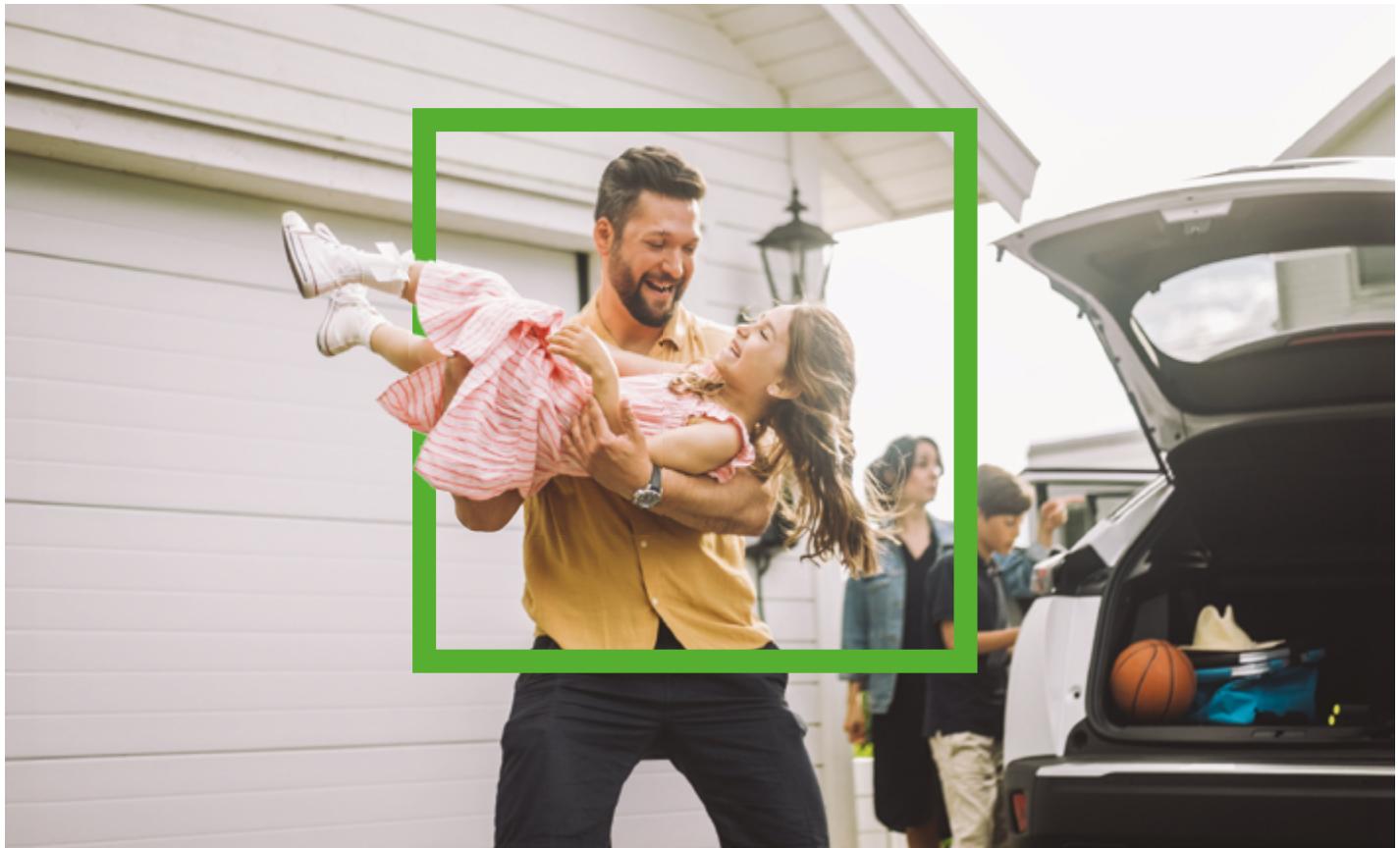
Vous y trouverez

- Un guide pour inscrire vos projets dans la transition socioécologique
- Des actualités réglementaires et techniques
- Des réponses à vos questions de pratique
- Des quiz interactifs pour tester vos connaissances
- Un accès direct aux publications de l'Ordre et de nombreux organismes de l'industrie

Restez à l'affût !



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



Réalisez des économies avec TD Assurance.

Vous pourriez obtenir des tarifs préférentiels sur l'assurance habitation et auto. De plus, découvrez d'autres produits de TD Assurance qui peuvent répondre à vos besoins.

**Pour en savoir plus ou pour
obtenir une soumission, visitez
tdassurance.com/oaq**



TD Assurance | 

Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc., au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc., en Ontario, et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

2022-23307-7027_HomeAutoGeneric